

En somme

Les territoires français en 50 cartes

Les territoires français en 50 cartes



Directeur de la publication :

Jean-Michel Thornary

Responsable de collection:

Jean-Christophe Baudouin

Coordination :

Brigitte Baccaïni et Karine Hurel

Cartographie :

Pierrick Hamon et Karine Hurel

Rédaction :

Brigitte Baccaïni, Alexandre Floury,
avec la collaboration d'Eric Briat et Benoit de Lapasse

Collecte des indicateurs :

Laetitia Firdion

Suivi d'édition :

Muriel Thoin

Contact presse et communication :

Corinne Gonthier – corinne.gonthier@cget.gouv.fr – tél. : 01 85 58 60 49

« En somme » est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui rend compte des initiatives, expérimentations et bonnes pratiques conduites ou soutenues par le CGET.

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative – Paris, 2016

ISSN : 2493-2566

ISBN : 978-2-11-145146-9

Introduction



Comprendre la société dans laquelle nous vivons est devenu un art difficile, tant les multiples facteurs qui la nourrissent nous semblent hétérogènes et ardues à assembler dans un contexte particulièrement évolutif. L'enjeu de cette compréhension est pourtant bien réel, dans le cadre d'une démarche citoyenne, où chacun(e) a le droit de détenir les clefs lui permettant de s'approprier cette complexité. Pour l'État, et plus globalement les acteurs de l'action publique, c'est le préalable permettant de définir les politiques les plus adaptées aux problématiques sociales actuelles.

La territorialisation des approches permet de satisfaire ce besoin. Aujourd'hui en effet, les principaux faits sociaux, politiques ou économiques (logement, emploi, sécurité, éducation) sont «territorialisables» dans leur appréhension. Le territoire en ce qu'il offre une représentation incarnée et précise de leur expression différenciée permet de mieux cerner et souvent de donner le cadre de réponse aux problématiques qui sont posées.

Cette fonction de repérage est une mission du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), service du Premier ministre en charge de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de la politique de la ville, mis à disposition du ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Il lui revient la mission d'assurer la représentation territoriale des grands enjeux qui facilite leur compréhension et constitue de ce fait une aide à la décision pour l'État, les décideurs publics, les entreprises et plus globalement pour toutes celles et tous ceux qui ont besoin de connaître le monde qui les entoure.

En ce sens, la cartographie nous semble la meilleure façon d'y parvenir. En un simple coup d'œil, cette représentation simplifiée d'une réalité complexe autorise l'appropriation efficace de celle-ci. C'est ainsi que le CGET développe par plusieurs outils (avec les observatoires des territoires et de la politique de la ville, ainsi que l'équipe de la cartographie) cette fonction d'observation à la disposition libre et gratuite du grand public.

L'objet des «50 cartes» est de restituer une petite partie de cet important travail par une forme d'abstract. Nous souhaitons faire partager en un format de poche les principales clefs de compréhension des territoires de notre pays et ses évolutions. Nous avons ainsi sélectionné 50 cartes traduisant cet objectif réparties en 6 chapitres correspondant, selon nous, aux principales thématiques

d'enjeux territoriaux : l'occupation de l'espace, les enjeux démographiques, les territoires face à la crise, les enjeux environnementaux, les difficultés sociales et l'accès aux services et aux équipements.

Chaque carte est accompagnée d'un court texte explicatif destiné à faciliter sa compréhension.

Il est vrai que l'exercice n'est pas sans risque. Il ne peut tout d'abord couvrir l'ensemble des préoccupations territoriales qui sont les nôtres et ne vise d'ailleurs pas à l'exhaustivité. De ce fait, il repose sur une sélection qui peut prêter à discussion. Son format peut également nous conduire à résumer trop sommairement la complexité des approches et à simplifier excessivement la représentation de la réalité.

Nous pensons cependant que sa vertu est d'abord pédagogique en posant l'accent sur l'essentiel et en fournissant des explications aux questions du quotidien.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Sommaire

Introduction	3
1 - Préambule	9
La démarche cartographique	10
Les sources mobilisées	14
2 - Carte de cadrage	17
3 - De forts contrastes d'occupation de l'espace	23
4 - Des enjeux démographiques divers	35
5 - Des territoires inégalement armés face à la crise	53
6 - Des enjeux environnementaux qui pèsent différemment selon les territoires	87
7 - Des difficultés sociales concentrées dans des territoires particuliers	109
8 - Les enjeux essentiels de l'accès aux services et aux équipements	137
9 - Annexes	159
Glossaire	160
Sites de référence	166

1

Préambule

10 La démarche cartographique

14 Les sources mobilisées

La démarche cartographique

Expliciter les inégalités territoriales en recourant à des représentations cartographiques relève de l'évidence. Quoi de plus démonstratif et convainquant qu'une carte qui montre des écarts entre territoires, qui souligne leurs différences et, de là, leurs inégalités. Cette évidence peut cependant être trompeuse. Car la carte n'est pas le décalque de la réalité. Derrière l'impression de vérité se cache un ensemble de codes et de choix qui permettent de traduire des données en image. C'est l'expertise du cartographe qui permettra d'obtenir une carte qui fait sens, non pas tant parce qu'elle sera vraie dans l'absolu mais simplement parce qu'elle permettra de mieux comprendre et d'agir sur une situation territoriale donnée.

Ce sont trois de ces procédés que nous souhaitons expliciter en posant l'hypothèse qu'une lecture avertie des 50 cartes constitutives de cet ouvrage passe aussi par la compréhension de leurs procédés de fabrication.

Saisir les contrastes

La technologie cartographique est en premier lieu affaire de contraste (P. Poncet, 2016) : opposition entre le clair et le foncé, entre le petit et le grand, entre le fin et l'épais, entre la teinte chaude (rouge) et la teinte froide (vert-bleue), etc.

C'est en effet le contraste qui donne à voir, qui révèle des écarts. En choisissant une gamme unique de couleurs, en traduisant des valeurs différentes par des nuances proches, on obtiendra une carte peu contrastée, qui dénotera, si l'on ne prend pas la peine de lire la légende, une situation ter-

ritoriale relativement homogène et équilibrée. Les mêmes données, représentées à travers des couleurs plus tranchées, plus contrastées, suggéreront au contraire des différences plus marquées. Dans les deux cas, avec les mêmes données, les contrastes produisent une géographie dont l'interprétation pourrait très largement varier.

Saisir les écarts relatifs

Un deuxième ressort et biais de l'exercice cartographique est lié aux écarts mêmes que les contrastes révèlent et à leur calcul.

Chacune des cartes de cet ouvrage est construite sur des données statistiques territorialisées (une maille géographique est associée à une donnée statistique). Or, la lecture de ce type de carte suppose que ces valeurs fassent l'objet d'un traitement afin de les rendre visuellement intelligibles. À cette fin, l'une des techniques les plus utilisées dans cet ouvrage est celle de la discrétisation. Il s'agit de regrouper les données par classes, en nombre suffisamment restreint pour rendre lisibles des écarts sur la carte, et de telle sorte que les individus d'une même classe se ressemblent statistiquement plus qu'ils ne ressemblent aux autres individus des autres classes. Les entités géographiques d'une même classe sont ensuite représentées sur la carte de la même manière.

Mais tant les classes que leur nombre demeurent à la discrétion du cartographe. Optez pour un système à deux classes et vous obtiendrez alors une carte qui montre une fracture entre les territoires (S. Cordobes, 2015). Préférez 100 classes et vous obtenez une carte toute en nuance, avec une atténuation des différences qui paraissent alors plus progressives, des inégalités territoriales moins marquées.

Saisir de nouvelles métriques

C'est le fond de carte lui-même qui constituera notre troisième point et le choix de métrique qu'il suppose.

Contrairement à ce que la géographie scolaire laissa penser et les représentations de la France qu'elle a longtemps promues, il n'y a rien de « naturel » dans le fait qu'un fond de carte soit construit comme la reproduction en taille réduite des territoires et de leur surface. La cartographie contemporaine s'emploie justement à travailler cet artéfact et à proposer des représentations reposant sur un fond de carte différent.

Plusieurs cartes utilisent ainsi des fonds anamorphosés, ou dit autrement, déformés en fonction d'une dimension autre qu'eulidienne (les km^2), le poids de la population par exemple. Ce qui en résulte ne respecte donc plus la « géographie réelle » : la taille de chaque unité spatiale devient proportionnelle à l'importance de la dimension retenue. Ainsi, la carte, utilisant un fond de carte anamorphosé (ce type de carte s'appelle un cartogramme) a pour avantage de donner un poids visuel à la donnée cartographiée en fonction de la variable utilisée pour la déformation. Il est ainsi parfois plus intéressant d'étudier un phénomène montrant l'importance de la population concernée plutôt que les kilomètres carrés.

On le voit, à partir de données statistiques, le cartographe est amené à faire de nombreux choix qui ne sont pas sans conséquence sur la carte obtenue et la lecture qui en sera faite. Lorsque le sujet traité est aussi sensible que celui des inégalités, on comprend que le mode de représentation retenu n'est pas anodin. Celui-ci obéit certes à des codes, à des conventions, mais n'est jamais objectif ou absolu. Seule

la compréhension de ces codes et plus généralement des déterminants de la construction cartographique sont à même de garantir une lecture avertie de la carte et de ses messages.

Les sources mobilisées

Les sources mobilisées pour la réalisation des cartes de cet ouvrage relèvent de la statistique publique ou de grands opérateurs (Pôle emploi, Cnaf...). Les millésimes les plus récents disponibles lors de la réalisation des cartes ont systématiquement été utilisés.

Le recensement de la population résidant en France est l'une des principales sources.

Depuis janvier 2004, ce recensement est annuel. Une nouvelle méthode remplace le comptage traditionnel précédemment organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Désormais, tous les habitants ne sont pas recensés la même année :

- les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année ;
- les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements. La collecte s'effectue en janvier et en février (en février et mars à La Réunion). Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Dans cet ouvrage, trois millésimes de ce «nouveau» recensement sont mobilisés :

- le recensement «2013», qui prend en compte les enquêtes de recensement de 2011 à 2015 (2013 étant l'année médiane), pour les cartes de densité. Les populations légales 2013 ont en effet été mises à disposition par l'Insee en janvier 2016;
- le recensement «2012», qui prend en compte les 5 enquêtes de recensement de 2010 à 2014, est utilisé pour toutes les autres exploitations statistiques à l'exception des migrations résidentielles. Les exploitations statistiques du recensement «2013» n'étaient en effet pas encore disponibles lors de la réalisation des cartes de l'ouvrage;
- le recensement «2008», qui prend en compte les enquêtes de recensement de 2006 à 2010 est utilisé pour les migrations résidentielles. En effet, du fait d'un changement dans la question posée aux enquêtés, à partir de 2011, un cycle de 5 ans est nécessaire avant de pouvoir exploiter les réponses. Les résultats publiés par l'Insee courant 2016 au titre du recensement «2013» n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction de cet ouvrage. La plupart des autres sources sont millésimées entre 2012 et 2015, en fonction des délais nécessaires au producteur pour mettre à disposition les données.

2

Carte de cadrage

Aujourd'hui, la France compte 4 échelons administratifs locaux se partageant des compétences : commune, intercommunalité, département et région.

Une importante réforme territoriale a été lancée en 2014. Elle entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu : la clarification du rôle de chacun mais aussi la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins des citoyens.

Cette réforme comporte trois volets législatifs

- la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014;
- la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015;
- la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Les métropoles

Afin de renforcer les territoires, le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 pour affirmer le rôle des plus grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles renforce leur rôle et précise leur statut, amorçant une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local.

Le statut de métropole est accessible aux ensembles de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. À sa création, la métropole se substitue de plein droit à toutes les intercommunalités existantes.

Dès le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon a été créée en tant que collectivité territoriale à statut particulier. À cette même date, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse ont pu accéder au statut de métropole de droit commun. La métropole de Nice Côte d'Azur les avait précédées dès 2012. Dotées de statuts spécifiques, les métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille Provence ont été créées en janvier 2016. Le décret portant création de la métropole du Grand Nancy est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

De nouvelles métropoles sont susceptibles d'être instituées à l'issue de l'examen du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain en cours d'examen par le Parlement à l'automne 2016.

Les nouvelles régions et la loi NOTRe

Le deuxième volet de la réforme territoriale visait à réduire le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13. Le Conseil constitutionnel a validé, le 15 janvier 2015, la nouvelle carte à 13 régions métropolitaines, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

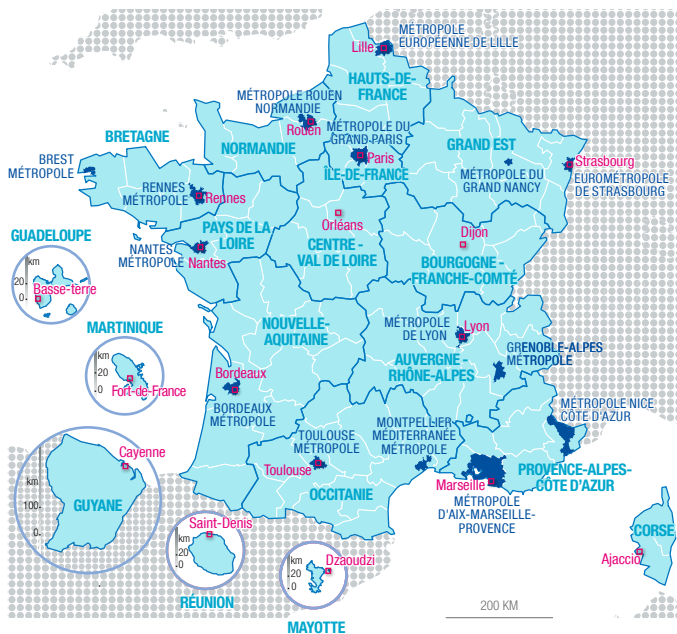
Troisième volet de la réforme territoriale, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Les intercommunalités

La loi NOTRe acte par ailleurs la montée en puissance des intercommunalités. Le relèvement du seuil minimal de population des intercommunalités, de 5 000 à 15 000 habitants, permettra d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier. Il s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et générera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports. Des adaptations sont prévues pour les territoires à caractéristiques spécifiques.

La réforme vise une réduction de près de 40% du nombre d'intercommunalités pour atteindre approximativement le chiffre de 1265 intercommunalités le 1^{er} janvier 2017.

Les nouvelles régions et les métropoles



- Limite régionale
- Limite départementale
- Métropole (au 1^{er} juillet 2016)
- Préfecture de région

SOURCES : DGCL 2016 • RÉALISATION : CGET, 2016

Note de lecture : les échelles de chaque territoire ultra-marin figurent sur cette carte, mettant en évidence l'importante taille de la Guyane. Par commodité de représentation, les territoires ultra-marins sont par contre, sur les autres cartes de cet ouvrage, représentés selon le même poids visuel, non à la même échelle. L'échelle graphique des distances kilométriques indiquée concerne, quant à elle, uniquement la France métropolitaine.

3

**De forts contrastes
d'occupation de l'espace**

Avec une densité de 104 habitants/km², la France (outre-mer inclus) donne l'image d'un pays assez faiblement peuplé par rapport aux autres pays européens. La densité moyenne dans l'Union européenne est de 117 habitants/km², avec des densités supérieures à 200 habitants/km² aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Italie et à Malte.

En France, cette densité moyenne recouvre cependant des réalités très diverses, tant en termes de densité que de caractéristiques morphologiques et fonctionnelles. Ainsi, si l'on se réfère au zonage en aires urbaines de l'Insee, la densité moyenne n'est que de 15 habitants/km² dans les 7 412 communes hors de l'influence des villes, alors qu'elle atteint 820 habitants/km² dans les grands pôles urbains.

L'Insee propose depuis peu une **nouvelle approche des espaces à faible et forte densité**, issue des travaux de la Commission européenne et rendue possible par la disponibilité de données à un niveau territorial très fin, celui des «carreaux» de 200 m ou de 1 km de côté. Selon cette nouvelle grille, une commune française sur 10 apparaît comme densément peuplée ou de densité intermédiaire; ces espaces regroupent 65% de la population. Les 33 000 communes peu denses ou très peu denses regroupent, quant à elles, 22,3 millions d'habitants.

Entre les territoires métropolitains (cœur des villes ou banlieues), les espaces des villes moyennes et des bourgs, les vastes couronnes périurbaines, ou encore les espaces de faible densité, les enjeux en termes de développement ne sont pas les mêmes. L'occupation différenciée de l'espace est

en effet associée à des contraintes propres : problèmes de congestion dans les grands centres urbains *versus* difficulté d'accès aux services dans les espaces périphériques ; accès différencié au foncier et prix des logements très variables, etc.

Ces enjeux propres aux différents types d'espaces imposent la mise en place de dispositifs spécifiques de la part des pouvoirs publics, afin **d'accompagner le développement de chaque territoire** en prenant en compte ses spécificités et de réduire les inégalités entre territoires. Les territoires ruraux peu denses ou enclavés, d'une part, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'autre part, sont l'objet d'une attention particulière mais non exclusive ; un certain nombre de politiques et de dispositifs sont ainsi également mis en place à destination, par exemple, des métropoles, des territoires périurbains ou des villes moyennes.

En ce qui concerne la politique de la ville, la réforme de la géographie prioritaire, en 2014, a permis de concentrer les interventions. En effet, dans le cadre de l'ancienne géographie, 2500 quartiers étaient concernés par la politique de la ville, avec une répartition des crédits entre trois catégories de quartiers, les quartiers les plus en difficultés percevant 80% des crédits de cette politique. Désormais, 1500 quartiers sont considérés comme prioritaires. Ce nouveau zonage a été élaboré, en métropole et dans une partie des Dom, en prenant en compte le critère du revenu médian par unité de consommation. Cet indicateur passe de 12500 euros dans l'ancienne géographie prioritaire à 9800 euros dans la nouvelle. Sont donc bien pris en compte les quartiers les plus en

difficulté, conformément à l'objectif, fixé par la loi, de concentration sur les territoires et les populations les plus fragiles. La politique de la ville concerne ainsi, en métropole et dans les outre-mer, cinq millions et demi de personnes parmi les plus pauvres du pays.

La politique d'égalité des territoires se doit ainsi de prendre en compte les spécificités, tant en termes d'atouts que de handicaps, de chaque territoire, afin de l'aider dans la voie du développement. Parmi ces spécificités, les modes d'occupation de l'espace par la population constituent un élément incontournable à prendre en considération du fait de leurs nombreuses implications, en particulier en termes d'accès aux services.

Densités de population lissées

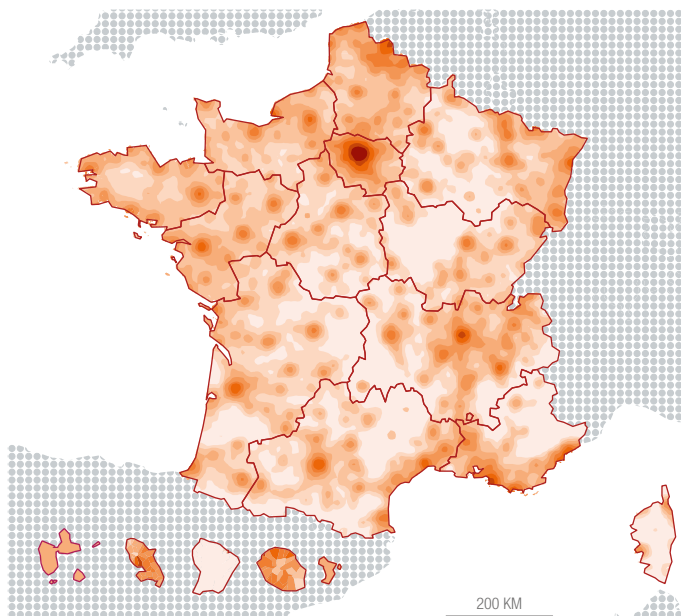
La France compte 65 millions d'habitants, dont plus de 2 millions en outre-mer. Compte tenu de sa superficie, la densité de 104 habitants/km² est faible en comparaison de la plupart des pays voisins.

La répartition de la population française sur le territoire est le fruit de différents mouvements qui se sont succédés depuis le XIX^e siècle : exode rural, industrialisation et urbanisation dans un premier temps ; plus récemment périurbanisation et retour à la croissance d'un certain nombre d'espaces ruraux ou encore d'espaces frontaliers. Mais cette répartition, très concentrée, évolue désormais très peu : **60 % de la population occupe 6 % du territoire.**

La population reste ainsi fortement concentrée autour des grandes agglomérations, en particulier celle de Paris. La carte des densités lissées fait aussi apparaître des concentrations de population le long des littoraux et des grands axes fluviaux, en particulier le sillon rhodanien.

Les zones de faible densité se situent surtout sur l'axe qui traverse l'Hexagone du nord-est au sud-ouest, ainsi que dans les massifs montagneux.

Référence : Insee Première n° 1218, janvier 2009



Densité de population en 2013

En habitant par km²,
représentation lissée pour le territoire métropolitain,
par commune pour les DROM



SOURCES : INSEE RP 2013 • REALISATION : CGET, 2016

Variation de la densité de population entre 1999 et 2013 (bassins de vie)

Depuis le début des années 2000, la croissance démographique se concentre, d'une part, le long des littoraux, et plus particulièrement du littoral atlantique, et d'autre part, dans les grandes aires urbaines de l'ouest, du sud-ouest et du sud-est du pays. Au sein de ces grandes aires urbaines, la croissance démographique est particulièrement forte dans les espaces périurbains.

Depuis le début des années 1990, les communes littorales ont gagné près d'un million de résidents supplémentaires, auxquels s'ajoutent de nombreux touristes et les occupants de résidences secondaires.

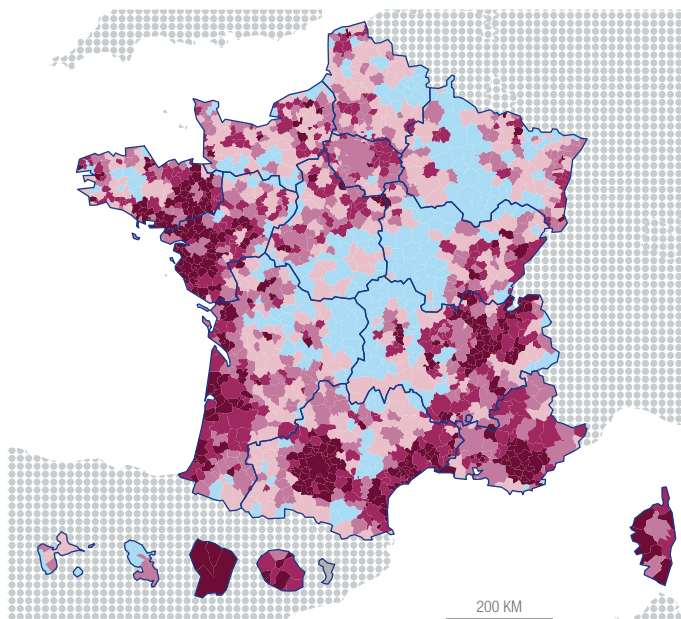
Les territoires déjà très peu densément peuplés, inclus dans une large bande diagonale courant des Ardennes au Massif central, ne cessent au contraire de perdre de la population, tant du fait de leur faible attractivité que d'un solde naturel très bas dû au vieillissement accentué de ces espaces aux caractéristiques rurales marquées.

Dans les Dom, alors que la Guyane, La Réunion et Mayotte continuent de se densifier très rapidement, la Guadeloupe et la Martinique font au contraire face à un ralentissement très net de leur croissance démographique avec, en certains endroits, un recul de la population. Dans ces deux îles, la croissance de la population se concentre dans les pôles urbains, au détriment des zones isolées.

Références :

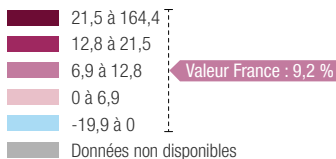
→ Insee Première n°1483, janvier 2014

→ Insee Première n°1218, janvier 2009



**Variation de la densité de population
entre 1999 et 2013**

En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 1999-2013 • REALISATION : CGET, 2016

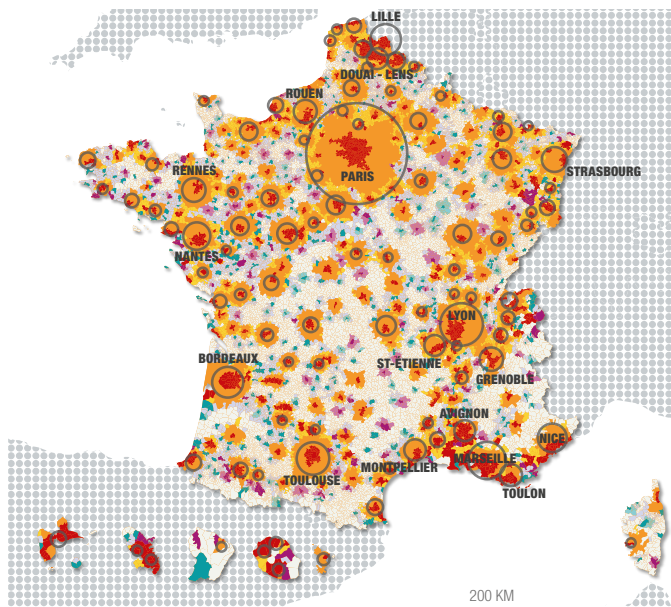
Zonage en aires urbaines (ZAU) et taille des grandes villes

Le zonage en aires urbaines (ZAU) de l'Insee, dont la dernière définition date de 2010, partage le territoire **en quatre grands types d'espaces** et neuf sous-espaces :

- l'espace des grandes aires urbaines (grands pôles urbains, couronnes de ces grands pôles, communes multipolarisées des grandes aires urbaines),
- l'espace des autres aires (pôles moyens, couronnes des pôles moyens, petits pôles, couronnes des petits pôles),
- les autres communes multipolarisées,
- les communes isolées hors influence des pôles.

Une aire urbaine est donc constituée d'un pôle urbain et de sa couronne, ensemble de communes très liées au pôle par les déplacements domicile-travail de leurs actifs : la couronne d'un pôle urbain est constituée des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Au total, **95% de la population vivent sous l'influence de la ville** (85% dans les aires, 10% dans les communes multipolarisées). Hors influence des villes, on trouve 5% de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes.

Parmi les 792 aires qui structurent le territoire, seules les aires basées sur les grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois) sont qualifiées d'urbaines. Leurs caractéristiques sont très différentes des autres aires, que ce soit en termes de densité de population, de nature des emplois, de prix des logements ou de profil sociodémographique des habitants. Les 241 grands pôles urbains concentrent 60% de la population et 71% des emplois; ils constituent le cœur de l'urbain.



Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Couronnes de grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires moyennes

- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens

Petites aires

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

Population des aires urbaines de plus de 100 000 habitants en 2013



SOURCES : INSEE 2010, RP 2013 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1374, octobre 2011

4



**Des enjeux
démographiques
divers**

La France conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne et le poids de la quasi-totalité des régions françaises devrait s'accroître en Europe à l'horizon 2050. La population française a augmenté de 7,5 millions d'habitants entre 1990 et 2013, passant de 58,1 à 65,6 millions d'habitants. Elle a progressé dans toutes les régions, sauf dans l'ancienne région Champagne-Ardenne.

Les **trajectoires démographiques différenciées des territoires** résultent de l'évolution naturelle (naissances et décès), elle-même fortement conditionnée par la structure par âge, mais aussi de mouvements migratoires répondant à des motifs divers. Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamisme se creusent entre les territoires du Sud et de l'Ouest, qui affichent une croissance rapide, et les autres espaces, en particulier ceux du quart nord-est, en déficit migratoire.

Parmi les grands enjeux démographiques auxquels les territoires seront confrontés dans les années et décennies à venir, figure la question cruciale du **vieillissement de la population**, qui pèsera inégalement sur les différents types d'espaces. Les personnes âgées sont plus fortement représentées dans les espaces à faible densité démographique et d'emploi : elles sont ainsi relativement nombreuses dans le quart sud-ouest du pays, notamment dans les anciennes régions Auvergne et Limousin, mais aussi en Corse.

Deux mécanismes différents peuvent expliquer le vieillissement de la population dans un territoire. Au sud et à l'ouest, le vieillissement est alimenté par l'arrivée de personnes âgées, attirés par le cadre de vie et le climat de ces régions. Au nord et à l'est, l'augmentation de la part des personnes âgées

est davantage le résultat du vieillissement des populations en place et de la faible attractivité de ces régions pour les plus jeunes. Cette présence relativement importante de personnes âgées peut avoir des effets positifs sur l'économie locale (développement de la *silver* économie).

Dans les centres urbains, mais aussi au sein d'espaces très peu denses (Morvan, Meuse, centre de la Bretagne), ces personnes âgées vivent souvent seules. Elles sont moins souvent dans cette situation dans les régions du Sud-Ouest, en Alsace et en Corse. Ces différences de mode de vie des personnes âgées selon les territoires dépendent du contexte social mais également des structures de prise en charge des personnes âgées (*voir chapitre 6*).

La **mobilité géographique des populations** constitue un autre enjeu important pour les territoires. Les migrations, outre les effets purement quantitatifs en termes d'apport de population, contribuent à faire évoluer les structures socio-démographiques des territoires. Elles peuvent ainsi contribuer à renforcer les disparités (concentration croissante de certaines catégories de population dans certains espaces) ou au contraire à les réduire. Pour les acteurs territoriaux, l'attractivité de leur territoire constitue un paramètre essentiel du développement économique.

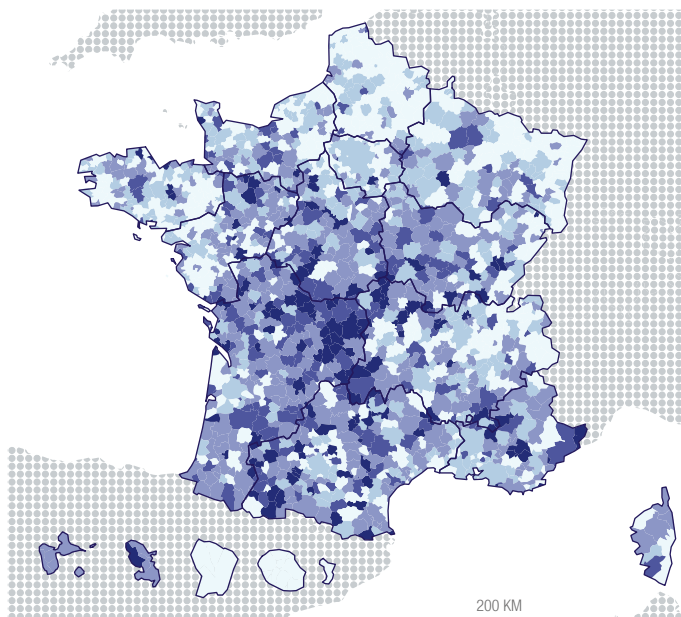
Part des centenaires dans la population

La part des centenaires n'a cessé de progresser au cours du XX^e siècle et continue son ascension au XXI^e siècle. Leur nombre en France métropolitaine est ainsi passé de 100 en 1900 à 3760 en 1990, pour atteindre 21171 en 2012. Selon les projections établies, 200 000 personnes pourraient avoir dépassé les cent ans d'existence en France métropolitaine, en 2060. En 2012, les centenaires, essentiellement des femmes, représentent 0,3% de la population.

Bien qu'un vieillissement global de la population française soit constaté, certaines régions et certains territoires sont plus marqués par le phénomène que d'autres. C'est le cas du **quart sud-ouest de la France**, où se trouvent les **bassins de vie avec la part de centenaires la plus importante**. Ce sont ces mêmes territoires qui affichent les plus fortes proportions de plus de 65 ans. Ces bassins de vie, plutôt attractifs pour les seniors, contrastent avec ceux situés dans le quart nord-est de la France et les grandes agglomérations, où la part de centenaires est bien moindre.

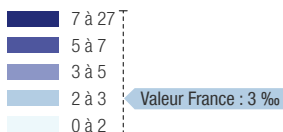
De manière moins prononcée, la Bourgogne (désormais fusionnée avec la région Franche-Comté) et **la région Centre Val de Loire** comptent aussi parmi les territoires où la part de centenaires est nettement supérieure à la moyenne nationale.

Parmi les Dom, la Guyane, La Réunion et Mayotte, où la part de centenaires est très faible, sont dans une situation très différente de la Martinique et la Guadeloupe, où elle est plus importante.



Part des centenaires dans la population totale en 2012

En ‰, par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1319, octobre 2010

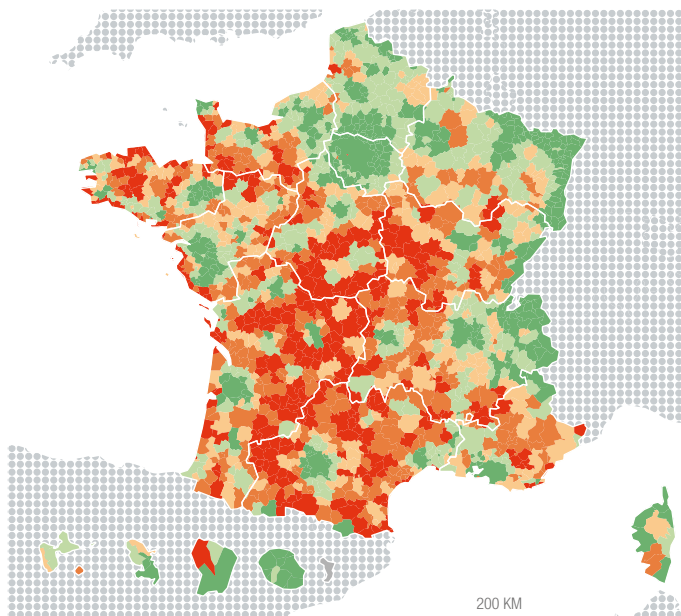
Indicateur de dépendance économique

L'indicateur de dépendance économique est le **rapport entre la population des jeunes et celle des personnes âgées** (moins de 20 ans et plus de 59 ans) et **la population en âge de travailler** (20 à 59 ans). Il permet d'appréhender la charge, en termes économiques, que représentent les jeunes et les personnes âgées, par rapport à la population en âge de travailler. En 2012, en France, ce rapport est de 93 : on dénombre donc plus d'individus en âge de travailler (33,8 millions) que de personnes qui ne le sont pas (16,0 millions de jeunes et 15,4 millions de personnes de 60 ans et plus).

Toutefois, plus d'un bassin de vie sur deux (57%) affiche un rapport défavorable (supérieur à 100). La grande majorité des bassins de vie situés sous l'axe Paris-Dijon ont une population «inactive» supérieure à la population «active». Le vieillissement de la population est à l'origine de ce phénomène, d'autant plus que les littoraux et le quart sud-ouest de la France étant des régions attractives pour les seniors, cette migration pèse alors fortement sur l'indicateur de dépendance économique.

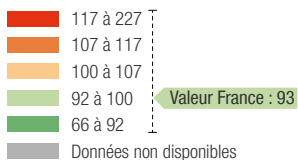
En revanche, les grandes capitales régionales et leurs périphéries conservent un rapport de dépendance économique favorable. Leur dynamisme économique attire les actifs et cette population se concentre alors le plus souvent dans la ville ou dans un périmètre proche.

Si les tendances démographiques se poursuivent, le rapport de dépendance économique pourrait atteindre 114 «inactifs» pour 100 «actifs» d'ici à 2035. La part des 20-59 ans, mais aussi celle des moins de 20 ans, diminueraient au profit des 60 ans et plus.



Indicateur de dépendance économique en 2012

Par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1320, octobre 2010

→ Atlas des zones d'emploi 2010, Insee, Dares, Datar

Part des ménages d'une seule personne

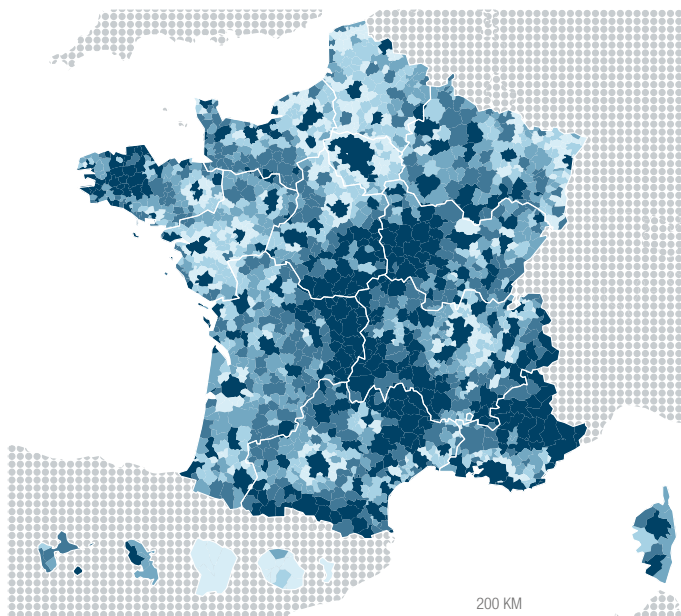
En France, la part des ménages d'une seule personne a considérablement augmenté ces dernières décennies.

En 1975, ces ménages ne représentaient qu'**un ménage sur cinq**; **en 2012** c'est plus d'**un sur trois**. Deux raisons majeures expliquent cette évolution : le changement des modes de cohabitation, en lien avec la plus grande fragilité des unions, et le vieillissement de la population.

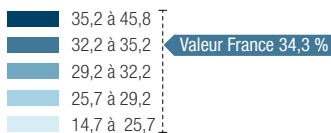
Les bassins de vie comprenant les proportions les plus importantes de ménages d'une seule personne sont de deux types. Ils se concentrent, d'une part, dans les massifs montagneux (Massif central, Pyrénées, Alpes du sud), en Bourgogne, dans le centre de la Bretagne, où la part des personnes âgées de 65 ans et plus est importante. Les ménages d'une seule personne sont également surreprésentés dans les grandes agglomérations, en particulier en région parisienne, où c'est plutôt le mode de vie des jeunes générations, très présentes, qui est en cause.

À l'inverse, les bassins de vie situés dans le nord, l'est (Alsace) ou encore l'ouest (Loire-Atlantique, Vendée) du pays ont, pour la plupart, une part de ménages d'une seule personne inférieure à la moyenne nationale. Ces territoires sont aussi ceux où la part de 65 ans et plus est parmi les plus faibles.

Référence : Insee Première n° 1410, août 2012



**Part des ménages d'une seule personne
dans l'ensemble des ménages en 2012**
En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Solde migratoire apparent

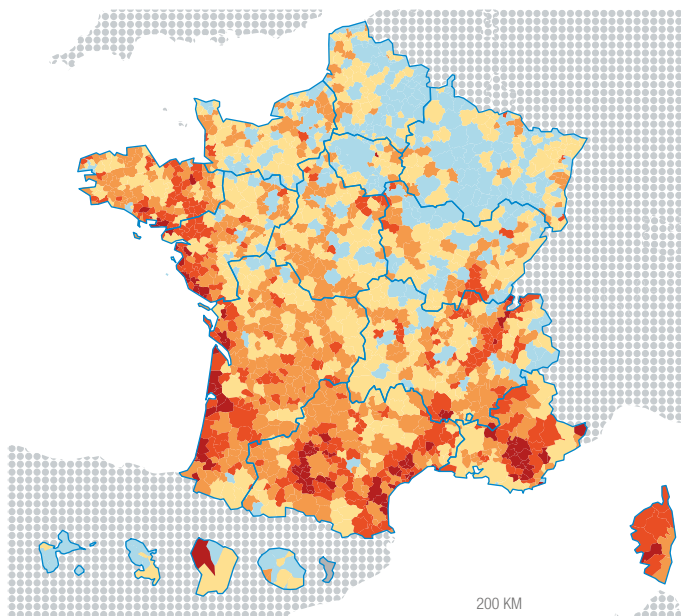
Le solde migratoire est, avec le solde naturel, l'une des deux composantes de la variation d'une population. Le solde migratoire dit « apparent » est calculé par **différence entre la variation totale de population entre deux recensements et le solde naturel au cours de la même période**. Pour un territoire donné, ce solde apparent intègre donc le solde des migrations à l'intérieur de la France (solde interne) et le solde des migrations avec l'étranger (solde externe).

Les soldes migratoires permettent de distinguer la France du nord et du nord-est, à laquelle on peut ajouter la plus grande partie des Dom, où les départs sont plus nombreux que les arrivées dans une majorité des bassins de vie, et la France du sud et du sud-ouest, où la plupart des bassins de vie bénéficient au contraire de soldes migratoires positifs. La plus grande partie des bassins de vie d'Île-de-France, à l'exception des plus périphériques, à l'est et au sud, sont également déficitaires dans leurs échanges avec le reste du territoire. Au total, 279 bassins de vie, soit 17% du total, ont une variation négative de leur population du fait des migrations.

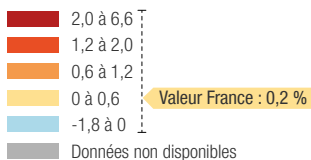
Les soldes les plus fortement excédentaires, qui caractérisent des territoires attractifs, se situent sur le littoral atlantique, sur le littoral languedocien, dans l'arrière-pays provençal, dans le Genevois français, ainsi que dans les couronnes périurbaines de grandes métropoles de l'ouest et du sud. Au cours des dernières décennies, l'attractivité de l'ouest du pays s'est sensiblement accrue, tant pour les actifs que pour les retraités.

Références :

- Insee Première n° 1483, janvier 2014
- Insee Première n° 1116, janvier 2007
- Insee Première n° 1028, juillet 2005



**Taux annuel moyen de variation de la population
dû au solde migratoire apparent entre 1999 et 2012**
En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Part des 20-29 ans parmi les nouveaux arrivants

C'est principalement entre 18 et 30 ans que les individus sont les plus mobiles : les études, l'entrée dans la vie active, l'installation en couple et la constitution de la famille sont en effet des motifs importants de mobilité résidentielle. La mobilité plus forte des jeunes est par ailleurs **plus marquée pour les migrations de longue distance que pour celles de courte distance**. Deux jeunes sur dix résident dans un département différent de celui dans lequel ils résidaient cinq ans plus tôt, soit un taux annuel de mobilité interdépartementale estimé autour de 7%.

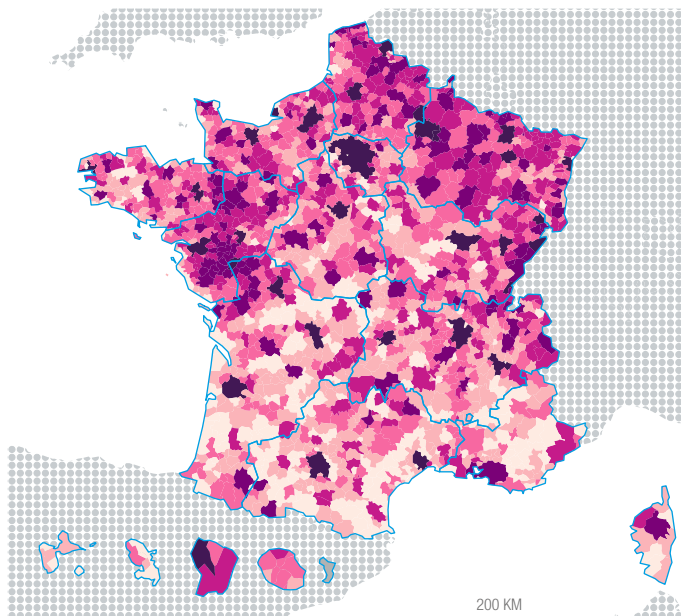
La géographie de la mobilité des jeunes est très différente de celle des autres classes d'âges : ils sont en effet **avant tout attirés par les grandes aires métropolitaines**, qui concentrent les équipements d'enseignement supérieur et qui disposent d'un marché de l'emploi étendu et varié, attractif pour les jeunes actifs. Ainsi, alors qu'en moyenne les 20-29 ans représentent 29,4% des nouveaux arrivants dans les bassins de vie, ce taux dépasse 40% dans la plupart des bassins de vie centrés sur une grande métropole régionale. Le maximum est atteint à Rennes, Nancy, Lille, Grenoble, Strasbourg et Paris où plus de 45% des nouveaux arrivants ont entre 20 et 29 ans.

Aux âges plus élevés, la mobilité diminue et les individus ont par ailleurs plutôt tendance à quitter les centres des grandes métropoles pour se diriger vers les espaces périurbains ou vers les territoires encore plus éloignés des zones urbaines.

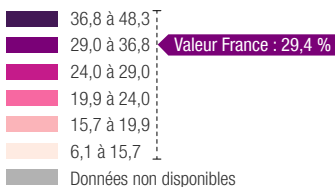
Références :

→ Insee Première no 1248, juillet 2009

→ 6 pages de l'Insee n° 119, juillet 2009, Insee Midi-Pyrénées



Part des 20-29 ans parmi les nouveaux arrivants en 2008
En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2008 • REALISATION : CGET, 2016

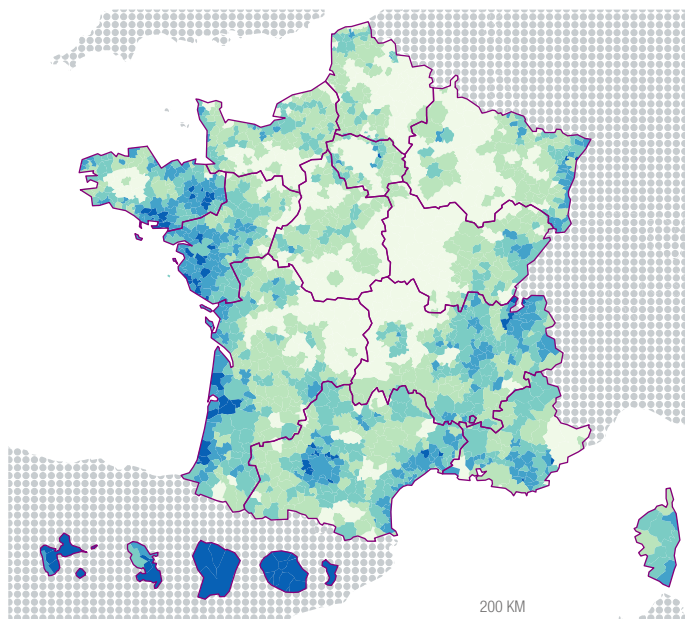
Part des résidences principales construites après 1991

En France, **en 2012, près d'une résidence principale sur 4 a été construite après 1991**. Dans certains bassins de vie cette proportion peut monter à plus de 80% et dans d'autres descendre à moins de 10%. Les constructions de logements sont le reflet de l'évolution démographique des différents territoires, mais aussi des modes de cohabitation, avec la tendance à l'augmentation du nombre de ménages d'une seule personne.

La faible part des constructions neuves dans les bassins de vie situés dans une large bande diagonale courant des Ardennes au Massif central et dans une partie du nord la France est liée au faible dynamisme démographique de ces territoires. Cette croissance très faible de la population peut être causée par un déficit naturel et/ou migratoire.

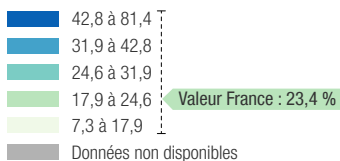
Les Dom, le littoral atlantique, le quart sud-est de la France et l'ensemble de la zone frontalière orientale, de l'Alsace à Paca, se caractérisent au contraire par de fortes proportions de résidences principales récemment construites. Ces territoires ont bénéficié d'une évolution positive et dynamique de leur population sur la période 1991-2012, du fait d'un fort excédent migratoire (surtout sur les littoraux et dans le quart sud-ouest) qui se cumule parfois à un excédent naturel important également, du fait de la présence de populations jeunes.

Les centres des métropoles sont dans des situations diverses : habitat très majoritairement ancien dans des villes comme Paris ou Marseille ; davantage de constructions récentes dans les centres de Toulouse, Lyon ou Nantes.



Part des résidences principales construites après 1991

En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

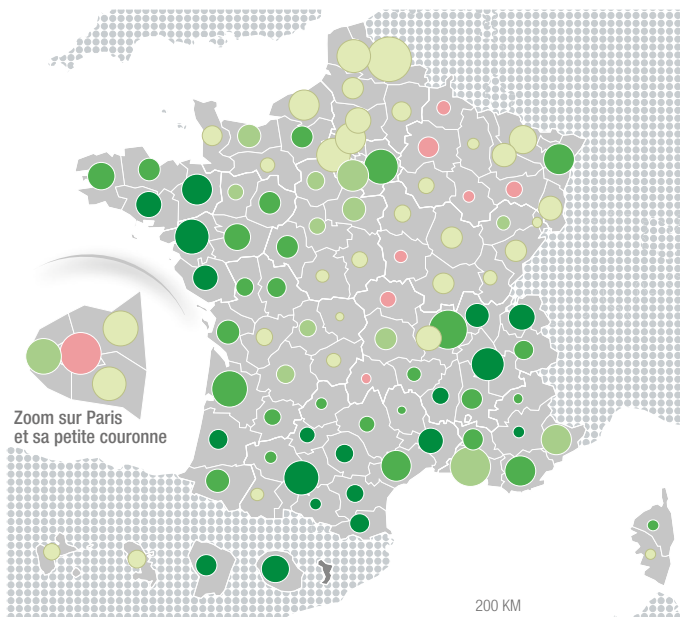
Référence : A. Jacquot, « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du ménage », Le Point sur n° 135, CGDD, 2012

Projection de population à l'horizon 2040

Selon l'Insee, **si les tendances démographiques récentes se prolongent, la France compterait 73 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2040**, dont près de 71 millions en France métropolitaine. La progression du nombre d'habitants serait ainsi de 15,1% par rapport à 2007, soit 0,43% en moyenne par an. Entre 2010 et 2040, les évolutions démographiques auraient tendance à se rapprocher entre les différents départements avec néanmoins des contrastes persistants.

Les départements du littoral atlantique et du quart sud-est resteraient attractifs, enregistrant les plus fortes augmentations de population. Cependant, du fait du vieillissement de la population, qui limiterait le solde naturel, l'accroissement de la population ne dépasserait pas 1% en moyenne annuelle dans les départements métropolitains. Parmi ces derniers, seuls sept verraient leur population décroître, notamment la Haute-Marne, les Ardennes et la Nièvre. La période serait marquée par le regain démographique confirmé de certains départements du centre de la France, comme ceux de l'ancienne région Limousin, du fait d'un solde migratoire favorable venant compenser le déficit naturel lié au vieillissement.

L'évolution démographique des Dom serait très hétérogène. Entre 2010 et 2040, la Guadeloupe et la Martinique connaîtraient une phase de croissance jusqu'en 2030, puis une phase de décroissance. La Réunion verrait sa progression freinée par un déficit migratoire, mais soutenue par un fort accroissement naturel, avec donc une résultante positive. La Guyane serait toujours le département français connaissant la plus forte croissance de population.



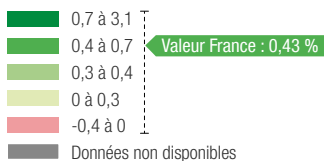
Population à l'horizon 2040

En milliers d'habitants par département



Évolution projetée annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2040

En % par département



SOURCES : INSEE OMPHALE 2010 : PROJECTION 2007-2040 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1326, décembre 2010

→ Insee Première n° 1320, octobre 2010

→ Économie et Statistique n° 408, mai 2008, pp. 137-152

5

**Des territoires
inégalement armés
face à la crise**

Les différents **métiers** sont **présents de manière très diverse sur les territoires**, avec un net contraste entre les zones d'emploi très urbaines, où les cadres et professions intellectuelles sont très présents, et d'autres plus agricoles, plus ouvrières, plus industrielles. Ces spécificités locales, en partie liées à la répartition inégale des secteurs d'activité et des entreprises employeuses sur le territoire, ont tendance à se renforcer au cours du temps, même si le caractère ouvrier d'un certain nombre de zones d'emploi a tendance à se réduire.

La spécialisation croissante, ainsi que la géographie de l'habitat, renforcent par ailleurs l'interdépendance des marchés locaux du travail. En effet, les emplois proposés sur un territoire ne sont pas nécessairement occupés par les actifs résidant dans ce territoire et ils peuvent par ailleurs être insuffisants quantitativement pour couvrir les besoins de ces actifs résidents. **Cette inadéquation entre offre et demande de travail** est à l'origine des navettes quotidiennes dont le nombre et surtout l'ampleur géographique, ne cessent d'augmenter. Alors que la population a tendance à se loger de plus en plus loin des centres-villes, l'emploi reste en effet encore largement concentré dans les pôles urbains.

Cette inadéquation spatiale entre offre et demande de travail se traduit aussi par un chômage plus important là où elle est la plus élevée. Les territoires les plus touchés par le chômage se situent sur le pourtour méditerranéen et dans le nord du pays. Bien que l'on n'observe pas de corrélation forte entre le caractère rural ou urbain des différentes zones d'emploi et l'importance du chômage, les zones métropolisées sont en meilleure position que les autres zones et leur

situation a évolué bien plus favorablement depuis le début des années 2000.

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, après une période d'amélioration de la situation de l'emploi entre 2003 et 2008, associée à une réduction de l'écart entre les zones dans les situations les plus favorables et celles les plus en difficulté, la période 2008-2014 se caractérise au contraire par une forte détérioration de cette situation, associée à une augmentation importante des contrastes entre zones d'emploi.

La question de l'emploi constitue un **enjeu majeur pour les territoires**, à différents échelons administratifs. **Les nouvelles régions** d'une part, et **les nouvelles intercommunalités** d'autre part, du fait des compétences qui leur sont confiées dans ce domaine, constituent **des acteurs majeurs**. La région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique (article 2 de la loi NOTRe). Pour ce faire, elle élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les intercommunalités ont elles aussi des compétences nouvelles ou renforcées dans le domaine du développement économique, notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. L'immobilier d'entreprise reste de la compétence des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui peuvent décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

L'État et l'Union européenne disposent de différents moyens pour aider les territoires dans la voie du développement économique. Les aides à finalité régionale (AFR) sont une catégorie d'aides aux entreprises autorisée par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elles visent à contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant plus particulièrement les investissements productifs et créateurs d'emplois des entreprises situées dans des zones préalablement déterminées. Les zones, conditions et limites dans lesquelles des AFR peuvent être octroyées, sont fixées par la Commission européenne après discussion avec les États membres. En fait notamment partie, en France, la **prime d'aménagement du territoire (PAT)** pour l'industrie et les services, aide directe à l'investissement, de l'État, destinée à promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises porteuses de projets créateurs d'emplois et d'activités durables, dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, avec la relance pour les années 2015-2020 de la contractualisation des investissements publics à travers les **contrats de plan État-Régions**, ont été actées, pour six ans, les priorités sur lesquelles s'accordent l'État, les Régions et les collectivités infrarégionales.

6 volets essentiels pour investir dans l'avenir

- mobilité multimodale ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- transition écologique et énergétique ;
- numérique ;
- innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
- territoires ;
- auxquels s'ajoute une priorité transversale, l'emploi.

À travers les contrats de plan, ce sont **plus de 30 milliards d'euros** qui seront **injectés dans l'économie régionale d'ici 2020** en faveur du développement des territoires et de l'emploi local. **De plus**, la France bénéficiera sur la période 2014-2020 de **28 milliards d'euros de l'Union européenne** (Fonds européens structurels et d'investissement – FESI) pour cofinancer des programmes d'investissement, d'emploi et de coopération territoriale européenne qui pourront s'articuler avec ceux des contrats de plan.

Le dynamisme des territoires en termes de développement économique et d'emploi est étroitement lié à leur capacité à innover. La structuration du tissu économique français en **pôles de compétitivité** y participe. Chaque pôle rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour dégager des synergies et bâtir des projets innovants sur des marchés porteurs favorables à la croissance et l'emploi. Au total 71 pôles ont été labellisés dont certains à vocation mondiale. Lancée en 2004, cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de soutien aux clusters, ces réseaux d'entreprises interconnectées, généralement d'un même secteur d'activité, innovantes et à fort ancrage territorial.

Les territoires situés hors des espaces urbains denses ont aussi les capacités d'innover, même si en théorie ils ne disposent pas de l'ensemble des facteurs nécessaires. L'innovation y représente un enjeu fort tant dans une perspective de réduction des inégalités territoriales que du point de vue de l'invention de nouvelles réponses spécifiques pour ces espaces stratégiques pour le pays dans son ensemble.

Différentes mesures adoptées lors des Comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015 visent à **amplifier les capacités de développement, et donc d'innovation, des territoires ruraux** (accès au numérique, aide à l'ingénierie de projets, etc.). Au-delà de ces mesures, les contrats de plan État-Région (CPER) portent une démarche pilote «territoires catalyseurs d'innovation». Ces derniers sont envisagés comme des lieux d'expérimentation et de déploiement d'un bouquet de solutions nouvelles (technologiques, organisationnelles, etc.) dans les champs du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et de la mobilité durables.

En ce qui concerne **les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, ceux-ci sont confrontés à une situation économique et sociale très difficile. Les effets de la crise qui sévit depuis 2008 s'y font ressentir plus durement que partout ailleurs : le taux de chômage y atteint 26% contre 10% en moyenne nationale et moins de la moitié des adultes sont en emploi (45%) contre 65% en moyenne nationale. **L'objectif premier des contrats de ville 2014-2020**, qui fixent le cadre des projets de renouvellement urbain et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville, est **de diviser par deux l'écart de taux d'emploi entre les QPV et le reste du territoire d'ici leur échéance**.

Afin d'atteindre cet objectif, la pleine mobilisation des outils de la politique de l'emploi est nécessaire. Désormais, des objectifs de ciblage sur les publics résidant en QPV leur sont systématiquement associés. Ce changement d'orientation a permis que les demandeurs d'emploi des QPV, qui

représentent 13% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, bénéficient sur l'année 2014 de 13,1% des contrats aidés, soit 48 000 personnes, grâce en particulier aux emplois d'avenir. En 2015 et 2016, de nouveaux outils ont été mis en place (contrats starter, garantie jeunes, relance de l'apprentissage).

La lutte contre le chômage passe aussi par le développement de l'entrepreneuriat et la création d'activités économiques et commerciales. Plusieurs initiatives récentes ou en cours de déploiement peuvent être mentionnées : la transformation, en 2015, des 100 zones franches urbaines en Territoires Entrepreneurs; le lancement, en 2016, de l'Agence France Entrepreneurs; l'adoption du nouveau Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'établissement public pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA); la mise en place, en 2015, d'une mesure d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de contribution économique territoriale (CET) pour tous les commerces de proximité dans les QPV; l'application de la « charte entreprises et quartiers », signée par plus de 50 grandes entreprises et déclinée dans près de 50 territoires, bon vecteur d'implication des entreprises. De même, est soutenu le développement de l'économie sociale et solidaire.

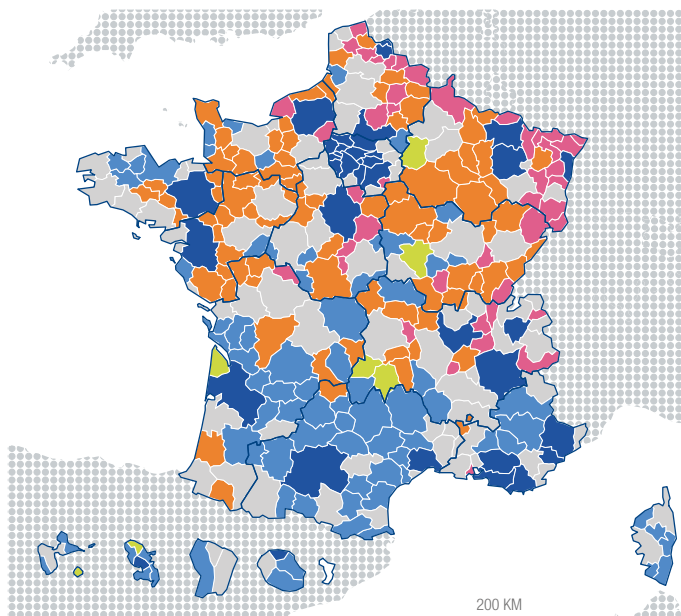
Spécialisation professionnelle des zones d'emploi

78 zones d'emploi, soit environ un quart du total, dont la répartition des métiers est proche de la structure nationale, correspondent aux villes de tailles intermédiaires (Poitiers, Limoges, Dijon...). Hormis cet ensemble, 5 autres types de zones d'emploi se dégagent.

Une première distinction majeure permet de distinguer les zones à vocation agricole et celles à emplois très qualifiés. Dans les premières, la part de professions agricoles et artisanales est nettement supérieure à la moyenne nationale, contrairement aux professions intellectuelles qui, elles, sont peu représentées (Épernay, Pauillac...). Dans les secondes zones, très urbanisées (Paris et les zones adjacentes, les principales capitales régionales), la fonction agricole a presque disparu tandis que les métiers tertiaires très qualifiés sont surreprésentés.

En second lieu, on observe une distinction entre les zones où les métiers ouvriers de l'industrie sont surreprésentés (plaine de Champagne, Centre Ouest) et celles où les professions intermédiaires du tertiaire sont surreprésentées (principalement au sud du pays et en outre-mer). Dans ces deux types de territoires, les fonctions agricoles et artisanales sont légèrement supérieures à la moyenne nationale.

Enfin, d'autres zones d'emplois sont avant tout marquées par leur forte proportion de métiers ouvriers. Ces emplois sont issus de l'industrie mais également de l'artisanat ou encore de la fonction publique. Ce type de zones d'emploi est majoritairement situé aux frontières nord et est.



Typologie des zones d'emploi

Par zone d'emploi, 2010

Les zones à orientation tertiaire

- Surreprésentation marquée des professions du tertiaire supérieur
- Surreprésentation des professions intermédiaires du tertiaire
- Profil représentatif (répartition des emplois proche de la structure nationale)

Les zones à orientation industrielle et agricole

- Surreprésentation des métiers ouvriers du tertiaire et du secondaire
- Surreprésentation des métiers ouvriers de l'industrie
- Surreprésentation marquée des métiers agricoles
- Données non disponibles

SOURCES : INSEE RP 2010 • REALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première no 1478, décembre 2013

Évolution de l'emploi entre 2002 et 2012

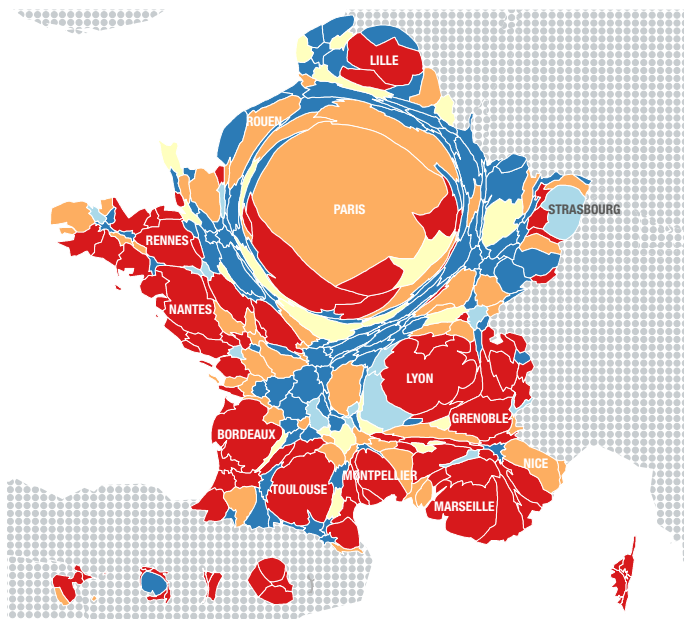
Entre 2002 et 2012, le nombre d'emplois a progressé de 3,6% en France, la crise financière de 2008 ayant toutefois considérablement freiné cette progression. Sur cette décennie, **certaines zones ont vu leur nombre d'emplois chuter**, parfois de manière brutale, tandis que **d'autres ont connu la tendance inverse**. Au total, 143 zones (45%) ont un nombre d'emplois en 2012 inférieur à celui de 2002.

Globalement, ce sont davantage les zones à orientation industrielle et agricole qui ont perdu des emplois durant cette période. En effet, le processus de désindustrialisation de la France, amorcé il y a déjà plusieurs décennies, s'est accéléré durant la crise, entraînant de fortes réductions d'effectifs dans ce secteur. L'augmentation de la productivité dans de nombreux secteurs industriels a aussi contribué à la baisse des effectifs. Ces zones sont majoritairement situées dans le quart nord-est et dans certaines parties du nord-ouest de la France.

Les zones à orientation tertiaire ont pour beaucoup d'entre elles gagné des emplois entre 2002 et 2012, surtout celles où les professions du tertiaire supérieur sont surreprésentées. Ces zones correspondent à Paris et aux grandes capitales régionales. Les plus fortes augmentations se situent à l'ouest et dans le sud-est, mais aussi dans les Dom.

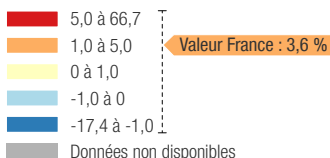
Sur les 63 zones comptant plus de 100 000 emplois en 2012, seulement 13, situées pour la plupart dans le nord ou l'est du pays, ont perdu des effectifs par rapport à 2002.

Au facteur fonction de l'emploi, s'ajoute également la dynamique démographique qui a pu ou augmenter, ou diminuer, la main-d'œuvre et donc le nombre potentiel d'emplois.



Évolution de l'emploi total entre 2002 et 2012

En % par zone d'emploi



Nombre d'emplois en 2012

Par zone d'emploi

La surface sur la carte est proportionnelle au nombre d'emploi de la zone en 2012

Exemples :

Bordeaux
565 000 emplois



La Rochelle
100 000 emplois



SOURCES : INSEE ESTIMATIONS D'EMPLOI LOCALISÉES 2002-2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

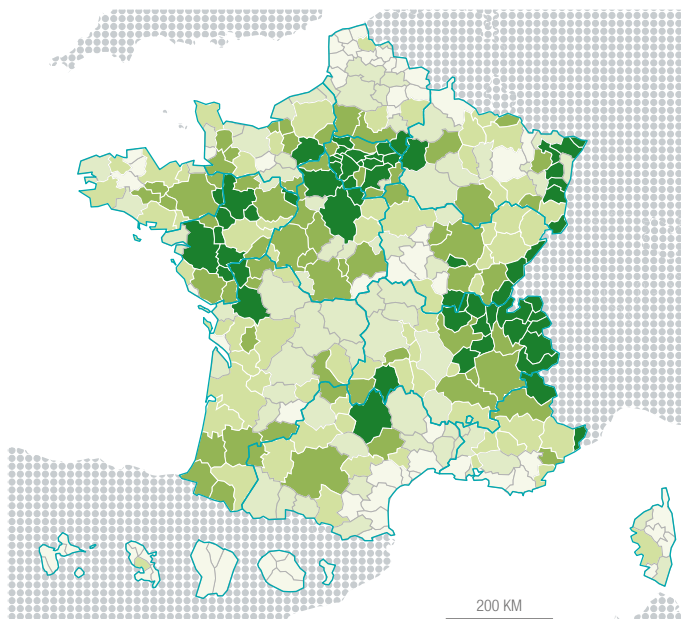
Référence : Insee Première n° 1538, février 2015

Taux d'activité des 15-64 ans

Le taux d'activité des 15-64 ans correspond à la part des actifs (occupés ou chômeurs) dans l'ensemble de la population des 15-64 ans. **En France, en 2012, le taux d'activité des 15-64 ans est de 72,8%**. Selon les zones d'emploi, le taux d'activité varie fortement, de 46,9% (Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane) à 82,2% (Morteau, dans le Doubs). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations : la proportion de personnes âgées de 25 à 54 ans dans l'ensemble de la population, le taux d'activité des 55 ans et plus, ainsi que celui des moins de 25 ans.

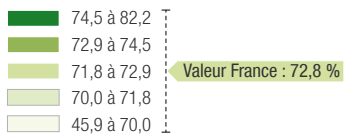
Les zones où les taux d'activité sont les plus élevés se situent principalement dans les zones frontalières de l'est de la France, les actifs résidant dans ces territoires frontaliers bénéficiant des marchés du travail dynamiques des pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse). Les zones d'emplois de la région parisienne et de ses alentours affichent également d'importants taux d'activité. Certaines zones d'emploi de l'ouest (les Herbiers, Ancenis..) suivent également cette tendance, du fait d'un taux d'activité élevé chez les jeunes.

En revanche, les zones d'emploi dont les taux d'activité sont les plus faibles se situent essentiellement dans le nord, le sud méditerranéen ainsi que dans les Dom. Dans ces territoires, le poids relativement important des 15-25 ans et/ou des plus de 55 ans se cumule à un taux d'activité relativement faible à tous les âges.



Taux d'activité des 15-64 ans en 2012

En % par zone d'emploi

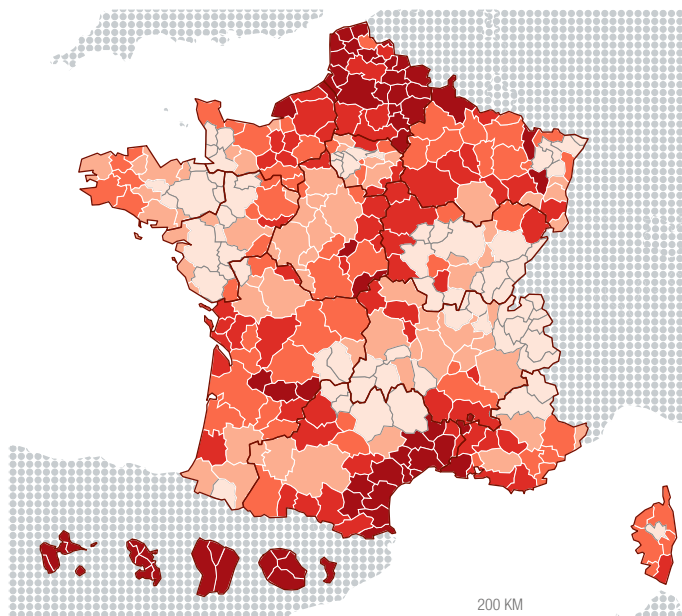


SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : Atlas des zones d'emploi 2010, Insee, Dares, Datar

Taux de chômage des 15-24 ans

En 2012, le taux de chômage au sens du recensement des 15-24 ans (**part des chômeurs dans la population active, les actifs incluant, dans le recensement, les étudiants exerçant une activité professionnelle**) est de 28,4% en France. Il est supérieur à la moyenne nationale, tout âge confondu, qui est de 10,6%. Selon la zone d'emploi, **le taux de chômage des 15-24 ans peut très fortement varier** : de 12,8% (Maurienne) à 65,6% (Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane). Les Dom sont les territoires les plus durement touchés puisque 16 zones d'emploi sur 17 ont un taux de chômage des 15-24 ans supérieur à 50%. Viennent ensuite les territoires situés à l'extrême nord et à l'extrême sud de l'Hexagone. Les jeunes chômeurs des anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine sont eux aussi surreprésentés par rapport au seuil national. Tous ces territoires sont des zones dans lesquelles la part des jeunes non-diplômés est plus importante, voire beaucoup plus importante, que la moyenne nationale. Or, le chômage touche davantage les non ou peu diplômés que les diplômés. À l'inverse, certains territoires présentent un taux de chômage chez les jeunes moins élevé que la moyenne. Ils se situent sur l'axe Nantes-Rennes, au sud du Massif central, au nord de l'Alsace, dans une vaste zone au centre-est du pays, ou encore à Paris. Ce sont également des zones où la part de jeunes non diplômés est nettement inférieure à la moyenne nationale.



**Taux de chômage
des 15-24 ans en 2012**
En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

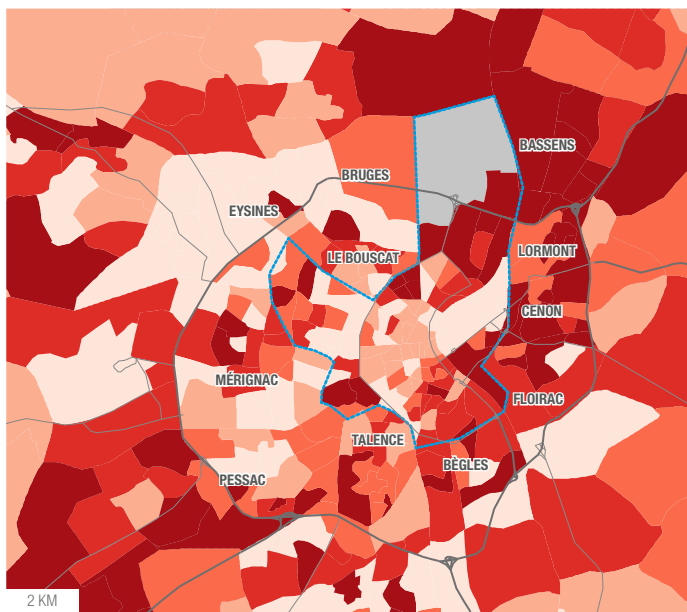
- « Diplôme et insertion professionnelle », Insee références, édition 2011
- DEPP, Note d'information 12.09, mai 2012
- DEPP, Note d'information 12.15, septembre 2012

Taux de chômage des 15-24 ans : zoom sur Bordeaux et sa périphérie

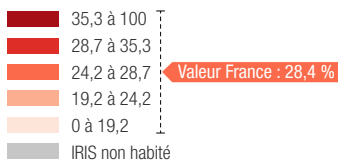
En 2012, le taux de chômage (au sens du recensement) des Français âgés de 15 à 24 ans est de 28,4%, soit un taux nettement plus élevé que dans l'ensemble de la population (10,6%).

La ville de Bordeaux et son agglomération n'échappent pas à cette surexposition des jeunes au chômage. Toutefois, il existe **de fortes variations** de taux **entre les différentes parties de la ville et de l'agglomération** (découpage en Iris – îlots regroupés pour l'information statistique).




Au niveau de la commune même de Bordeaux, les Iris situés au centre de la ville ont pour la plupart un taux de chômage des jeunes plus faible que la moyenne nationale. En revanche, la plupart des Iris situés aux extrémités géographiques de la ville (en particulier au nord et au sud) ont des taux de chômage plus élevés, voire beaucoup plus élevés (jusqu'à 48,5%), que ceux situés au centre. **Concernant l'agglomération bordelaise**, on observe un **net contraste est/ouest**. L'ouest de l'agglomération est moins touché que l'est par le chômage des jeunes. Ainsi, à Mérignac, environ 60% des Iris ont un taux de chômage des jeunes inférieur à 28,4% alors qu'à Floirac où à Cenon, 8 Iris sur 9 ont un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, plus l'on s'éloigne de la ville de Bordeaux, plus les Iris affichent des taux de chômage chez les jeunes relativement élevés, le contraste est/ouest s'estompant par ailleurs.



Taux de chômage des 15-24 ans en 2012
En % par IRIS



Repères

-  Commune de Bordeaux
-  Réseau autoroutier
-  Réseau routier principal

SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

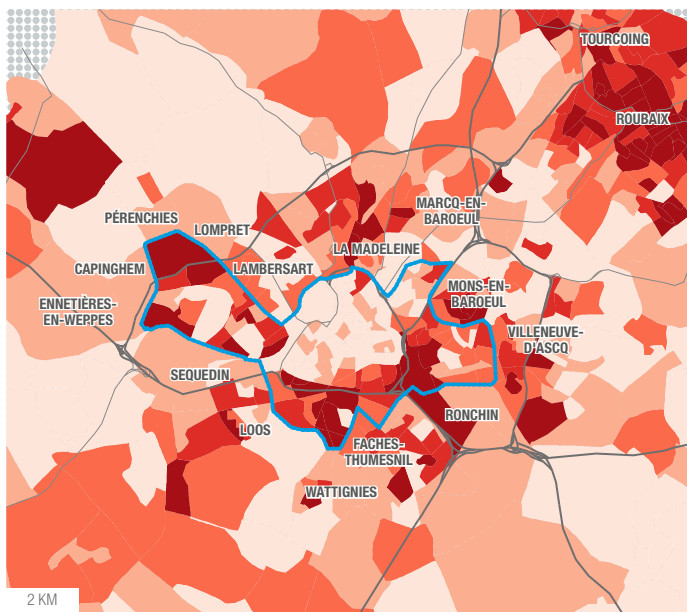
Référence : Le 4 pages Insee Aquitaine, n° 157, août 2006

Taux de chômage des 15-24 ans : zoom sur Lille et sa périphérie

En 2012, le taux de chômage (au sens du recensement) des personnes âgées de 15 à 24 ans est proche de la moyenne nationale à Lille (28,8% contre 28,4% en France) alors que le département du Nord fait partie des dix départements à la situation le moins favorable (35,9%).

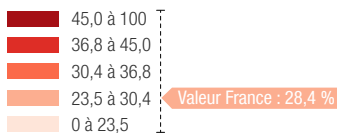
Même à l'intérieur de la commune de Lille, la situation est très contrastée. Elle se présente de façon concentrique. Au centre, les quartiers du vieux-Lille, de Lille centre, de Esquermes et de Wazemmes ont des taux de chômage qui dépassent rarement le 25%. Autour de ce centre, une première couronne d'Iris présente une situation plus défavorable. Ainsi, certains quartiers de l'ouest de Lille, ceux du sud de Lille, de l'est (Petit Maroc, Mont de Terre) et même certains des quartiers des communes contiguës (Faches-Thumesnil, Ronchin, Villeneuve-d'Ascq, Mons-en-Barœul et La Madeleine) connaissent des taux de chômage des jeunes bien souvent supérieurs à 45%. Au-delà, une seconde couronne (les communes d'Ennetières-en-Weppes, de Capinghem, de Pérenchies et de Lompret à l'ouest, une bonne partie des quartiers de Wattignies ou de Loos au sud, un tiers des Iris de Villeneuve-d'Ascq) présente un taux de chômage des 15-24 ans plus faible que la moyenne nationale. Cette périphérie est constituée de quartiers plus résidentiels, à la densité plus faible, au revenu médian plus élevé.

La situation à Roubaix et Tourcoing se présente différemment avec des taux de chômage des jeunes importants (48,4% et 40,3% respectivement) et cela dans presque tous les Iris du centre et de la périphérie de ces communes.






Taux de chômage des 15-24 ans en 2012

En % par IRIS



Repères

-  Commune de Lille
-  Réseau autoroutier
-  Réseau routier principal

SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

- Insee Conjoncture Hauts de France, n° 5, octobre 2016
- Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais-Picardie, n° 11, mai 2016

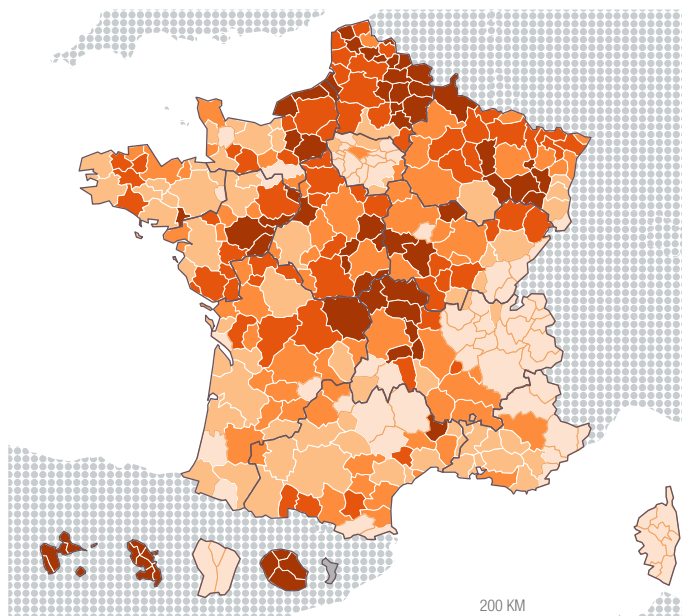
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (15-64 ans)

Les demandeurs d'emploi des catégories A, B et C regroupent ceux tenus de rechercher activement un emploi, qu'ils aient exercé une activité réduite ou non au cours du mois. En 2012, en France, 44,8% des demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C sont des demandeurs de longue durée (supérieure à douze mois). Cette proportion, très variable selon les territoires, atteint 61,3% à Basse-Terre (Guadeloupe) alors qu'elle n'est que de 15,3% à Porto-Vecchio (Corse).

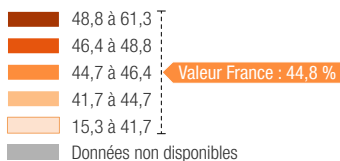
Dans 47 zones d'emploi (15% du total), plus d'un demandeur d'emploi de catégories A, B et C sur deux est un demandeur de longue durée. Les plus fortes proportions de chômeurs de longue durée s'observent dans le nord du pays par ailleurs fortement touché par le chômage, quelle que soit sa durée. Les zones d'emploi situées dans le centre de la France ou encore dans les Dom (à l'exception de la Guyane) enregistrent également d'importantes parts de chômeurs de longue durée.

À l'inverse, les zones d'emploi situées dans le massif alpin, en région parisienne, en Corse ou encore au sud du Massif central sont relativement épargnées par le chômage de longue durée. La part de demandeurs d'emploi dans la population active est relativement faible, comparée à la moyenne nationale.

Le littoral méditerranéen présente une situation originale, avec une part de chômage de longue durée plutôt en dessous de la moyenne dans de nombreuses zones d'emploi, alors que cet espace est fortement touché par le chômage en général. Cette situation peut s'expliquer par le dynamisme économique et démographique très fort de la France méridionale, qui ne parvient pas à résorber durablement le chômage (notamment en raison d'un afflux d'actifs toujours renouvelé), mais qui permet à une partie des chômeurs de ne pas trop s'éloigner de l'emploi, par la multiplication de contrats courts notamment.



**Part des demandeurs d'emploi de longue durée
parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C en 2015**
En % par zone d'emploi



SOURCES : DARES-PÔLE EMPLOI DECEMBRE 2015 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1466, septembre 2013

→ Atlas des zones d'emploi 2010, Insee, Dares, Datar

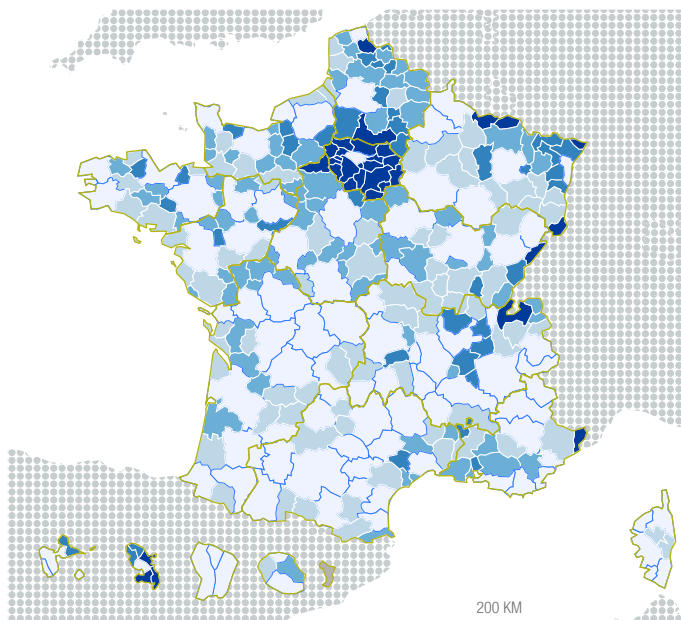
Part des actifs travaillant hors de leur zone d'emploi de résidence

En 2012, un actif français sur cinq travaille hors de sa zone d'emploi de résidence, l'offre d'emploi proposée dans la zone de résidence étant insuffisante et/ou ne correspondant pas aux qualifications de la population active qui y réside, notamment dans les zones périurbaines. En outre, l'emploi reste très concentré dans les pôles urbains alors que de plus en plus d'individus choisissent ou sont contraints de résider loin des centres-villes, pour des motifs le plus souvent liés au logement (prix et taille des logements, accès à la propriété...) ou au cadre de vie.

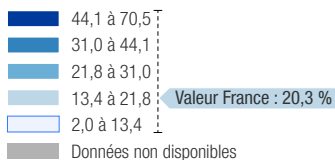
Le cas le plus marquant est celui de la région parisienne. Dans Paris même, les actifs résidants sont relativement peu nombreux à aller travailler ailleurs (13,3%), alors que c'est l'inverse dans toutes les zones d'emploi alentours, où plus de 44% des actifs travaillent hors de leur zone de résidence. Sur les 22 zones d'emploi de résidence où plus d'un actif sur deux travaille hors de celle-ci, 14 sont franciliennes.

Cette configuration (actifs des zones d'emplois des couronnes nombreux à aller travailler au sein de la zone d'emploi du pôle) se retrouve à l'échelle de certaines métropoles comme Rennes, Bordeaux, Lyon ou encore Nantes et Montpellier. Ces déplacements existent aussi entre Toulouse et sa couronne, mais cette métropole et sa couronne sont réunies au sein d'une même zone d'emploi. Par ailleurs, les zones d'emploi situées aux frontières nord et est du pays ont une part importante d'actifs travaillant dans les pays voisins.

En l'absence de grandes métropoles régionales à proximité, certains territoires ont une part d'actifs travaillant hors de leur zone de résidence relativement faible.



Part des actifs travaillant hors de leur zone d'emploi de résidence en 2012
En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1129, mars 2007

Dépense intérieure et personnel de R&D

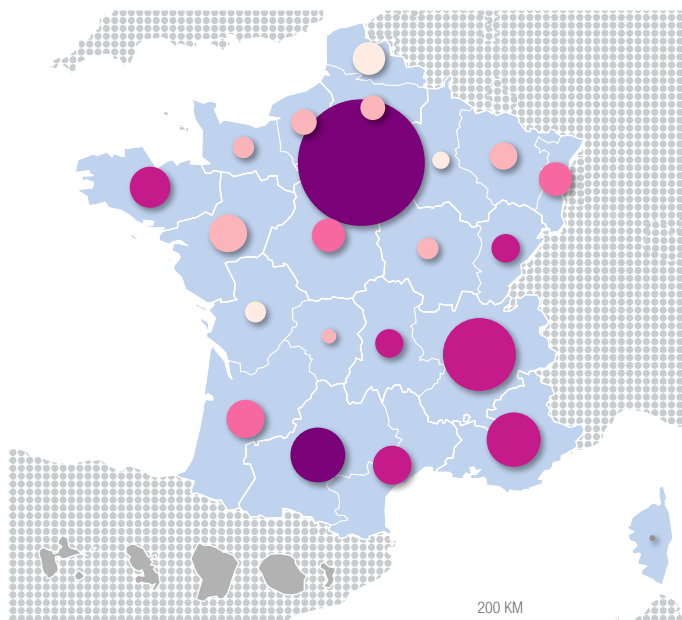
La stratégie Europe 2020 de l'Union européenne vise une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi qu'une plus grande coordination entre les politiques régionales, nationales et européennes. Avec pour objectif 3% du PIB européen investis en recherche et développement (R&D).

L'effort de recherche est mesuré par la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) rapportée au produit intérieur brut (PIB). En 2012, en France métropolitaine, les dépenses s'élevaient à 46 milliards d'euros, représentant alors un effort de recherche de 2,3%.

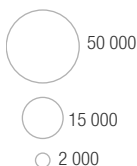
L'Île-de-France regroupe à elle seule plus du tiers du personnel de R&D, hors secteur privé non marchand, du pays. Un résultat peu étonnant lorsque l'on sait qu'un tiers du PIB français provient de l'Île-de-France et qu'un sixième de la population y réside.

Contrairement à son effectif, la part du PIB francilien dédiée à la R&D n'est pas la plus importante des régions françaises. Avec un effort de recherche de 5%, c'est l'ancienne région Midi-Pyrénées qui détient la première place; viennent ensuite l'Île-de-France puis les anciennes régions Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne et Languedoc-Roussillon.

La recherche en région, principalement privée, est souvent très spécialisée. Les DIRD des entreprises sont regroupées à 70% dans la construction aéronautique et spatiale en Midi-Pyrénées, à 85% dans l'industrie automobile en Franche-Comté, 84% dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique en Auvergne, ou encore 64% dans l'industrie pharmaceutique en Languedoc-Roussillon. D'autres régions comme l'Île-de-France ou Rhône-Alpes sont plus diversifiées.

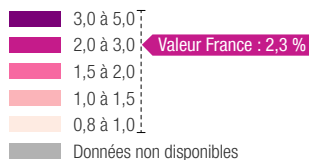


Personnel en R&D hors secteur privé non marchand en 2011
Par ancienne région



Effort de recherche (DIRD/PIB) en 2012

En % par ancienne région



SOURCES : EUROSTAT 2011, MENESR-INSEE 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1559, juin 2015

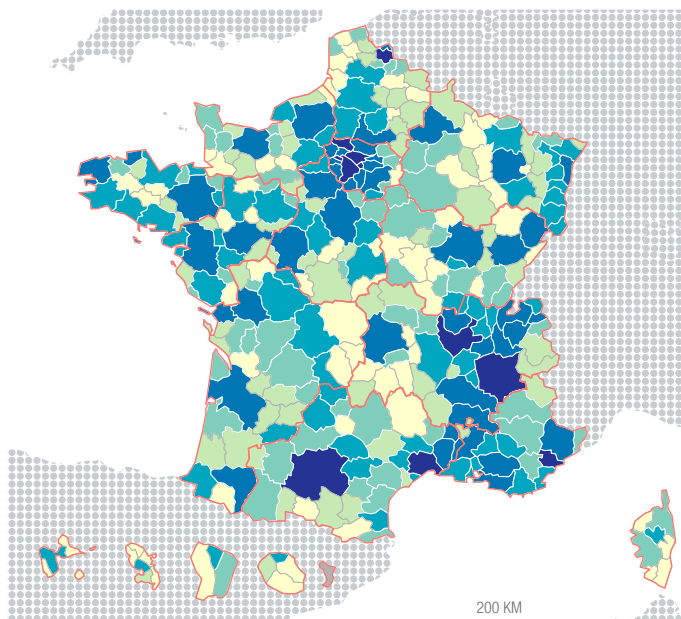
→ CGET, « Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises », août 2015

Part des cadres des fonctions métropolitaines supérieures

La grille qui a défini les fonctions métropolitaines supérieures a été construite de façon empirique, sans chercher l'exhaustivité. 11 fonctions métropolitaines supérieures ont été identifiées et quantifiées à l'aide du recensement de 1999. Le terme «métropolitain supérieur» fait implicitement référence à celles des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. En 20 ans la part que représentent ces emplois dans l'emploi total en France a quasiment doublé, passant de 5,2% en 1982 à 10,2% en 2012. Ils se concentrent cependant dans des territoires bien spécifiques.

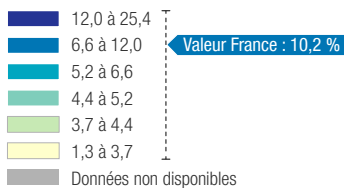
À Paris, un quart des emplois sont des emplois de type cadres de fonctions métropolitaines supérieures. Dans les grandes aires urbaines, ce type d'emploi a doublé au cours des 30 dernières années, et atteint en 2012 des proportions importantes, supérieures à 1 emploi sur 10. Parmi elles, les zones d'emploi de Toulouse (14,7%), Lyon (14,4%) ou encore Grenoble (13,5%) sont en tête. Dans les plus petites aires urbaines, les fonctions métropolitaines supérieures ont également progressé, mais leur proportion reste généralement moins importante que dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants. Elles représentent, par exemple, 6,5% de l'emploi au Mans, 7,2% à Brest. Les zones d'emploi situées sur l'axe nord-est sud-ouest, aux caractéristiques rurales marquées, ont, quant à elles, une faible proportion de cadres de fonctions métropolitaines supérieures.

La fonction de gestion est prépondérante dans les territoires à fortes proportions de cadres de fonctions métropolitaines. Cependant, certains territoires se démarquent par des spécificités; c'est le cas de Grenoble et Toulouse avec la conception-recherche, de Lyon avec le commerce d'entreprise ou encore de Niort et son important secteur de banques et assurances.



Part des cadres des fonctions métropolitaines supérieures dans l'emploi total en 2012

En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

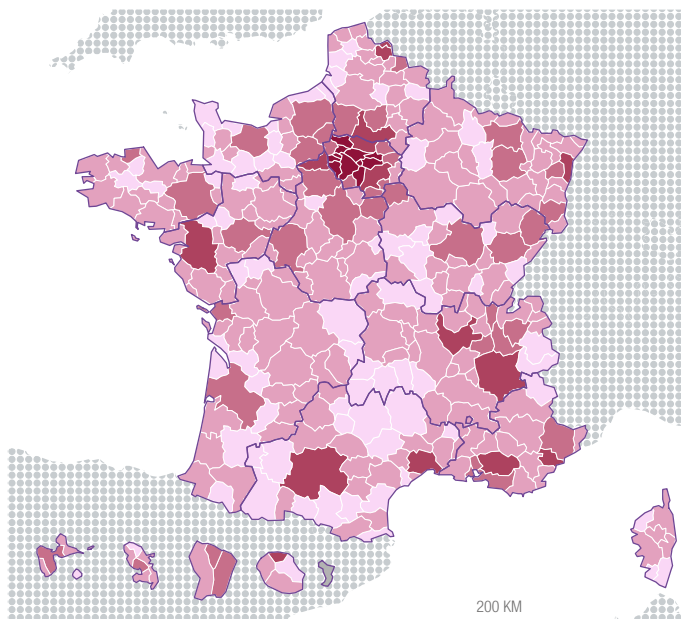
→ Insee Première n° 1278, février 2010

→ Insee Première n° 840, mars 2002 (définition des fonctions métropolitaines supérieures)

Part des établissements innovants

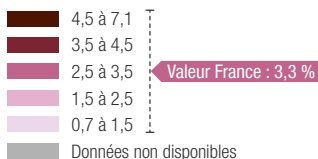
En 2011, 3,2% des établissements français appartiennent à un secteur innovant (secteurs liés aux technologies de l'information et de la communication, aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux). Ces établissements se concentrent principalement dans les aires d'influence des espaces métropolisés (Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse ou encore Nantes). C'est également dans ces territoires que sont les plus gros pôles de compétitivité, à vocation internationale. Dans ces zones d'emploi, la part de ces établissements innovants dépasse les 3,5% et peut atteindre jusqu'à 7,1% (zone d'emploi de Marne-la-Vallée).

Les établissements innovants restent très concentrés puisque près de 4 sur 10 se situent en Île-de-France. À l'inverse, plus l'on s'éloigne des grandes métropoles et moins leur nombre est important. Les zones d'emploi du sud du Massif central, de l'est du Limousin ou encore d'une partie de la Bourgogne, n'accueillent ainsi que très peu d'établissements innovants. Deux raisons peuvent expliquer la concentration géographique des établissements innovants. D'une part, les activités de R&D requièrent de nombreux échanges de nature complexe et des compétences rares. Or, celles-ci sont très concentrées dans quelques bassins d'emploi. D'autre part, l'innovation de processus et de procédés nécessite une proximité avec les activités de production. Toutefois, à l'heure du développement numérique, la proximité physique n'est plus le seul moyen permettant de faciliter la circulation des idées innovantes.



Part des établissements dans les secteurs innovants en 2011

En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE, CLAP 2011; MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

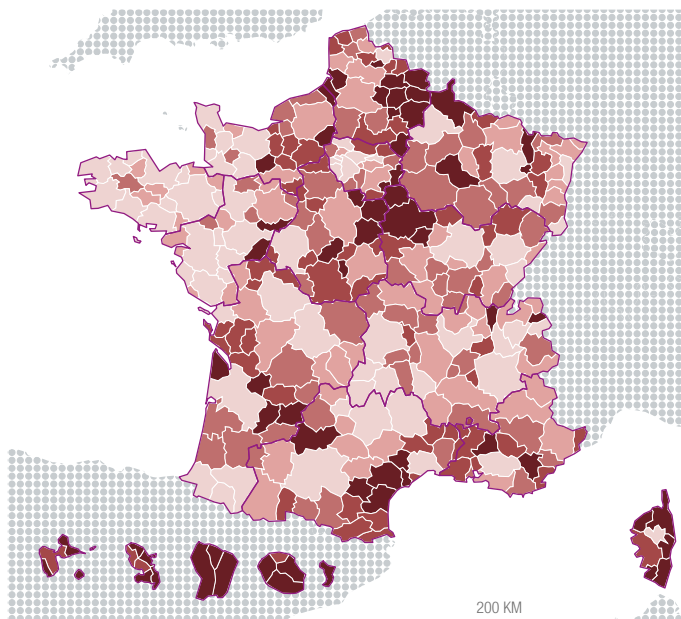
Référence : *Géographie de l'innovation en France*, S. Chalaye, N. Massard, collection Travaux n° 15, Datar, La Documentation française, Paris, 2012

Part des sans diplôme parmi les 20-24 ans

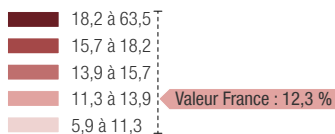
La part des jeunes sans diplôme est un indicateur de difficultés potentielles, au regard des enjeux de l'insertion sociale et du développement humain, pour entrer dans l'économie de la connaissance. En France, en 2012, la part des 20-24 ans n'ayant aucun diplôme est de 12,3%. Entre les différentes zones d'emploi du territoire, cette proportion de jeunes non-diplômés peut varier fortement. Elle est à son minimum à Rennes (5,9%) et à son maximum à Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane (63,5%). Globalement, les Dom se caractérisent par une très forte proportion de jeunes non diplômés, aucune zone d'emploi ne disposant d'un taux inférieur à 16%, avec une situation particulièrement préoccupante en Guyane.

Les zones d'emploi situées dans les grandes aires urbaines ont pour la plupart un taux de non-diplômés de 20-24 ans inférieur à la moyenne nationale. Pour beaucoup d'entre elles, cela s'explique par une concentration importante d'étudiants. Plus généralement, il existe un contraste urbain-rural en termes de niveau de qualification des jeunes.

Outre les Dom, les espaces qui concentrent les plus fortes proportions de 20-24 ans sans diplôme se situent au nord de la France, en Languedoc-Roussillon, dans le sud-est du Bassin parisien et dans quelques zones d'emploi entre Bordeaux et Toulouse. L'ouest du pays (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie), Paris et l'ouest francilien ainsi que l'axe Lyon-Toulouse sont moins touchés par les problèmes de non-qualification des jeunes.



**Part des 20-24 ans
sans diplôme en 2012**
En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1219, janvier 2009

→ En Bref n° 8, novembre 2015, CGET

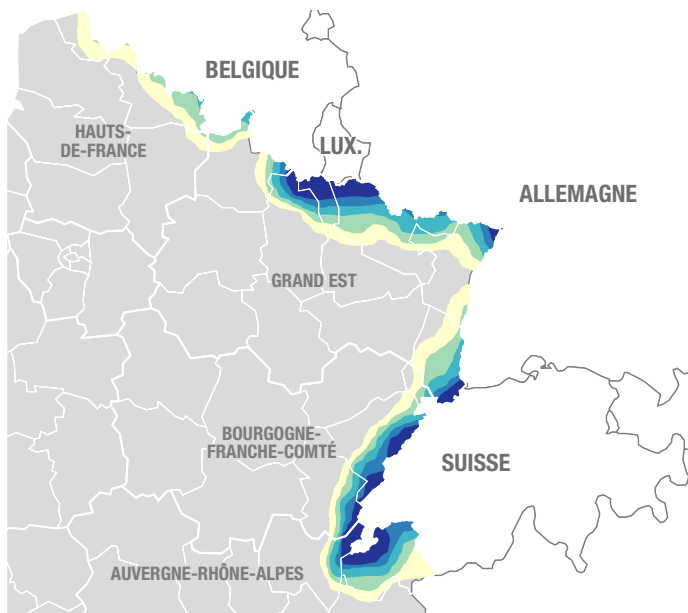
Flux des navetteurs transfrontaliers

La place des espaces frontaliers dans le développement de certains territoires, y compris ultramarins, est souvent déterminante.

En 2012, 1,5% des actifs occupés (soit 359 800 personnes) résidant en France déclarent travailler à l'étranger. Ces actifs habitent, pour la quasi-totalité d'entre eux, dans une zone d'emploi située à moins de 60 kilomètres d'une frontière terrestre et peuvent ainsi être considérés comme des travailleurs transfrontaliers. Dans le sens inverse, l'Insee n'estime qu'à 30 000 (la moitié résidant en Belgique) le nombre de travailleurs étrangers venant travailler quotidiennement en France.

Les travailleurs transfrontaliers résidant en France se déplacent essentiellement en Suisse (165 000 actifs), au Luxembourg (70 000), en Allemagne (47 000), en Belgique (37 000) puis dans la principauté de Monaco (26 000). Ils sont, en revanche, peu nombreux à aller travailler en Italie ou en Espagne.

Les navetteurs transfrontaliers sont concentrés dans un nombre limité de zones d'emploi, où ils représentent une part très importante de la population active : deux tiers d'entre eux sont localisés dans seulement 10 zones d'emploi. La répartition géographique de ces navetteurs transfrontaliers est, en effet, liée aux possibilités d'emploi dans les pays voisins. C'est notamment le cas pour les zones d'emploi françaises influencées par des pôles économiques majeurs tels que Luxembourg, Bâle ou encore Genève. Ainsi, 79 000 actifs résidant dans la zone d'emploi du Genevois français (soit 42,5% des actifs occupés de cette zone) déclarent travailler à l'étranger, ils sont 34 000 dans la zone de Thionville (36%), 23 200 à Saint-Louis (42%) ou encore 22 300 à Longwy (49%). Depuis 1990, le nombre global d'actifs traversant les frontières françaises a doublé.



Part des actifs occupés déclarant travailler dans un pays étranger en 2012

En %, représentation lissée



SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n° 1537, février 2015

→ Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n° 3, février 2016

→ Observatoire des territoires, Dossier sur les espaces transfrontaliers

6



**Des enjeux
environnementaux
qui pèsent différemment
selon les territoires**

Le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la maîtrise de l'énergie, ou encore la prise en compte des risques naturels sont devenus des composantes stratégiques à part entière du développement des territoires. Du fait de sa couverture territoriale, la France abrite une grande diversité d'écosystèmes terrestres et marins. Elle a donc une responsabilité importante pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Dans le domaine de la biodiversité, si certaines espèces (loutres, castors, loups, certains oiseaux hivernants...) présentent une dynamique positive grâce notamment aux effets de mesures de protection ou de gestion, **de nombreux habitats ou espèces sont fragilisés** par les pressions d'origine anthropique auxquels ils sont soumis : artificialisation des sols, fragmentation des habitats, exploitations agricoles, forestières et minières intensives, changement climatique, obstacles sur les cours d'eau...

Les terres agricoles dominent toujours en France métropolitaine, mais elles sont chaque année en recul face à **l'artificialisation du sol**. Le taux d'artificialisation et le rythme de l'artificialisation sont par ailleurs très variables d'un territoire à l'autre.

En termes de pollution des cours d'eau, les **efforts réalisés en matière d'assainissement** ont permis une amélioration de leur qualité, mais certains espaces, principalement dans le quart nord-ouest du pays, restent encore très affectés par de fortes concentrations en nitrates.

Les émissions de polluants atmosphériques sont également en baisse pour l'ensemble de substances, du fait essentiellement des normes d'émission plus contraignantes.

Les grandes agglomérations restent toutefois confrontées à des problèmes récurrents de qualité de l'air. Dans les territoires ruraux, les effets des pesticides sur la santé et sur la biodiversité sont de plus en plus pointés du doigt.

Les modes de vie évoluent vers une plus grande prise en compte de l'environnement, mais la consommation, les déplacements et l'urbanisation pèsent encore fortement sur les ressources. Les pouvoirs publics mettent en œuvre des mesures afin de réduire l'impact des activités sur l'environnement et l'exposition des territoires aux risques et aux nuisances. **L'économie verte devient une réalité** pour de nombreuses filières. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles se développent.

Le soutien à la R&D et à l'innovation, en particulier, est un moyen mis en œuvre afin d'accroître la compétitivité des filières vertes. Une vingtaine pôles de compétitivité exerce ainsi une activité dans des domaines liés à l'environnement : développement de technologies en ce domaine, bioressources, énergies renouvelables, efficacité énergétique, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, gestion des risques naturels, ville et mobilité durable.

Les activités humaines, actuelles ou passées, ont modifié les milieux; **les territoires et les populations se retrouvent plus exposés aux risques environnementaux** et les défis lancés aux acteurs de l'aménagement, notamment les collectivités, sont importants.

Alors que la communauté internationale s'efforce de construire le futur régime global de **lutte contre le change-**

ment climatique, et que tous se félicitent des **avancées de la COP 21, les acteurs territoriaux ont commencé à agir pour atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux évolutions du climat** : mesures pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, infrastructures pour se protéger de la montée du niveau de l'océan, gestion plus active de la ressource en eau...; les mesures et actions concrètes mises en œuvre sur les territoires sont nombreuses mais doivent encore se renforcer, en particulier pour les mesures d'adaptation au changement climatique.

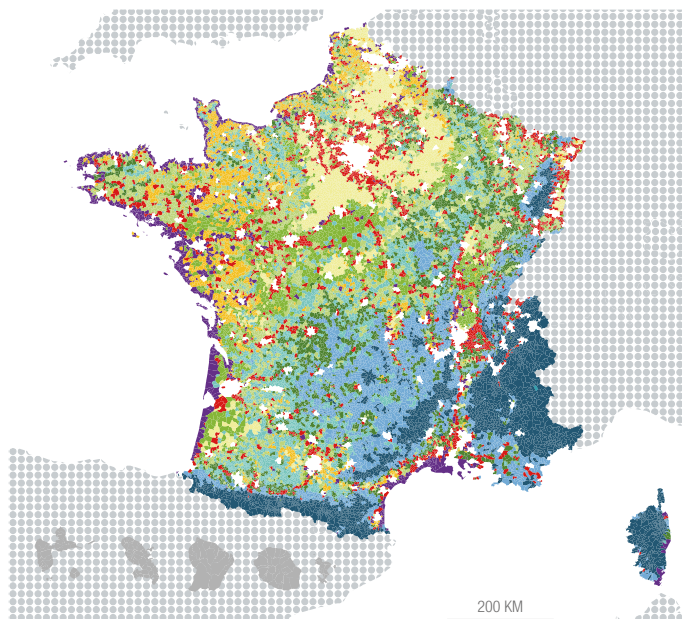
Dans le cadre du **Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)**, dont le lancement a été acté dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une **ambition pour une ville durable** est clairement affichée, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'écoquartiers.

Typologie des campagnes françaises (paysages)









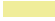



Hormis les grandes unités urbaines, les espaces sont structurés par les conditions naturelles qui façonnent les paysages. Les multiples variétés d'espaces présents sur le territoire français conditionnent les stratégies de développement local au travers de sa mise en valeur.

La classification des espaces en fonction de l'occupation du sol et du relief permet de distinguer **dix types de paysages**. Ces différents types peuvent être catégorisés en **quatre groupes distincts**. Les **campagnes artificialisées** (type 1 et 2), situées dans le périurbain (principalement type 1) ou le long des fleuves et sur les littoraux (principalement type 2). Les **campagnes des grandes cultures** (types 3 et 4), situées en grande partie dans le Bassin parisien et à l'ouest les espaces de la Charente au Pas-de-Calais. Les types 5 à 8 représentent les **campagnes diversifiées** présentes d'est en ouest avec une prépondérance au centre et à l'arrière du littoral atlantique. Enfin, les types 9 et 10 sont composés des **campagnes de reliefs**, elles représentent les massifs montagneux. Cette typologie met en évidence des caractéristiques paysagères fortement structurelles, qui évoluent peu au cours du temps.

Référence : Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et Dom), M. Hilal, A. Barczak, F.-P. Tourneux, Y. Schaeffer, M. Houdart, D. Cremer-Schulte, Datar, 2011



Typologie des campagnes en fonction des paysages

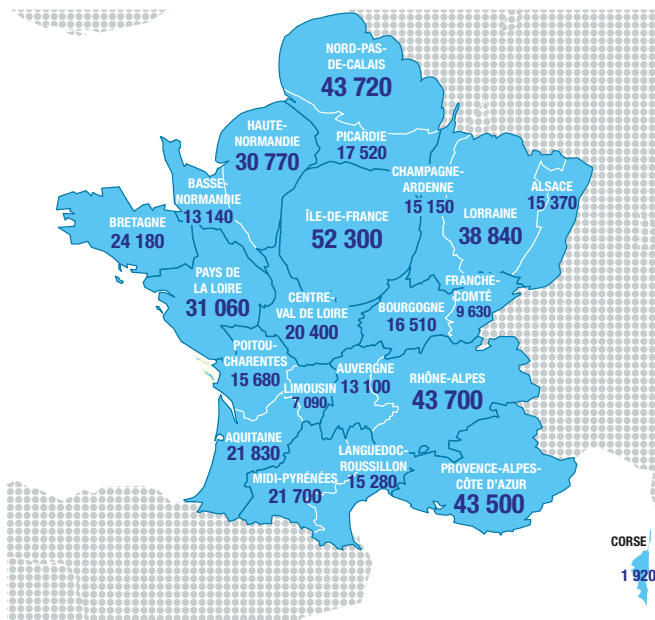
- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Espace rural artificialisé : présence forte du bâti en paysage diversifié |  | Collines et vallées, paysages diversifiés |
|  | Paysage artificialisé en contextes semi-naturel ou humide, notamment littoraux |  | Collines et vallées en prairies, peu artificialisé |
|  | Paysage de cultures avec forte marque du bâti |  | Relief marqué, paysages diversifiés : forêts, prairies, milieux semi-naturels |
|  | Plaines et plateaux, grands openfields |  | Montagne, très forts reliefs et végétation semi-naturelle |
|  | Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué |  | Unités urbaines de plus de 10 000 emplois |
|  | Plaines et plateaux, prairies et forêts |  | Hors champs de la typologie |

SOURCES : DATAR, 2011 • REALISATION : CGET, 2016

Émission de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Ce phénomène naturel est important pour la survie de la planète. Il permet d'avoir une température moyenne sur Terre de 15° C contre -18 °C s'il n'existait pas. Les gaz à effet de serre sont naturellement peu abondants dans l'atmosphère mais du fait de l'activité humaine (transports, agriculture, industrie...), la concentration de ces gaz s'est sensiblement modifiée (la concentration de CO₂ a augmenté de 30% depuis une centaine d'années), entraînant une tendance au réchauffement climatique.

D'une région à l'autre, les émissions sont très variables. En 2007, la région Île-de-France a émis plus de 52 300 milliers de tonnes équivalent CO₂, c'est 27 fois plus que la Corse qui n'a émis que 1 920 milliers de tonnes équivalent CO₂. Les régions les plus émettrices sont l'Île-de-France (52 300), les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais (43 720), Rhône-Alpes (43 700) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (43 500). Ces régions sont fortement peuplées et urbanisées. À l'inverse, les territoires peu densément peuplés des anciennes régions Auvergne, Franche-Comté ou encore Limousin, sont parmi les moins émetteurs du territoire métropolitain. En 2007, ces trois régions émettaient respectivement 13 100, 9 630 et 7 090 milliers de tonnes équivalent CO₂. Toutefois, rapportés au nombre d'habitants, ces écarts d'émissions entre les régions deviennent moins importants et c'est la spécialisation des activités économiques qui explique les différences interrégionales. En France, l'utilisation d'énergie est la principale source émettrice de gaz à effet de serre et le secteur des transports en est le plus gros contributeur.



Émissions de gaz à effet de serre hors puits en 2007

En milliers de tonnes équivalent CO₂ par ancienne région

La surface des anciennes régions est proportionnelle à leurs émissions de gaz à effet de serre en 2007

Exemple :



Bourgogne
16 510 milliers de tonnes équivalent CO₂

SOURCES : INVENTAIRE NATIONAL SPATIALISÉ DES ÉMISSIONS PA/GES 2007 • RÉALISATION : CGET, 2016

Aucune actualisation de cet indicateur n'a été réalisée depuis 2007. Une mise à jour est en cours à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris).

Références :

- CGDD-SOeS, « Chiffres clés du climat France et Monde », Repères, 2013
- CGDD-SOeS, Datar « Changement climatique et maîtrise de l'énergie », indicateur territorial de développement durable

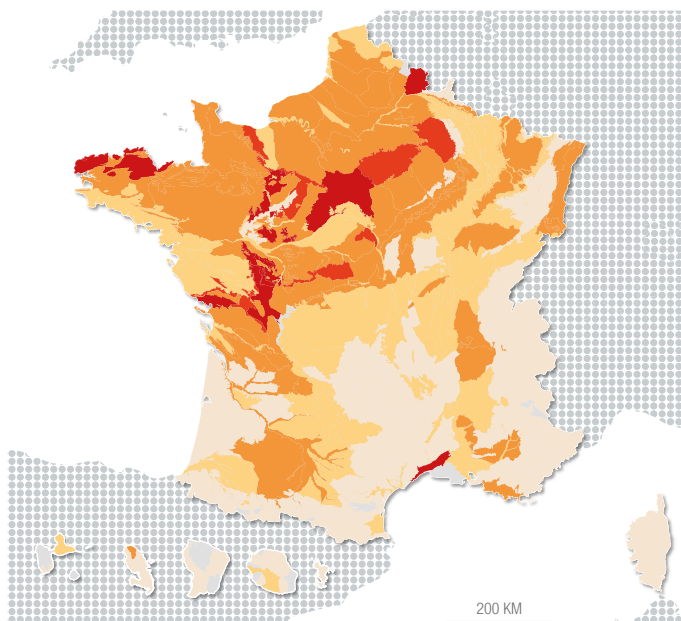
Concentration des eaux souterraines en nitrate

Les nitrates présents dans l'eau sont issus principalement d'effluents d'élevage, des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles ou encore d'apports excessifs d'engrais azotés aux cultures. Au niveau européen, la **directive «Nitrates» de 1991 vise à protéger la qualité de l'eau** à travers l'Europe en prévenant la pollution des eaux souterraines et superficielles par les nitrates provenant de sources agricoles et en promouvant l'usage des bonnes pratiques agricoles. Cette directive se révèle efficace : depuis le début des années 2000, les concentrations en nitrate dans les eaux superficielles sont restées stables ou ont chuté dans plus de 70% des sites contrôlés.

C'est dans le grand quart nord-ouest de la France que les concentrations de nitrates dans l'eau sont les plus élevées.

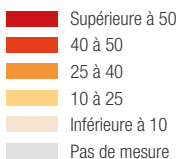
L'agriculture intensive pratiquée dans ces régions occupe une grande partie des sols. Suivant les bassins, la teneur en nitrates a évolué différemment. Dans les bassins où les concentrations de nitrates étaient les plus élevées, la situation s'est améliorée. C'est le cas des bassins agricoles de l'ouest. Toutefois, les bassins de la Seine et de la Somme, qui connaissent eux aussi de forte concentration en nitrates, n'ont pas connu cette amélioration et se sont même dégradés. Les bassins en faible teneur ont, eux aussi, connu une dégradation ces dix dernières années.

Les secteurs de contamination dans les eaux souterraines sont les mêmes que dans les cours d'eau avec généralement une teneur plus élevée. Pour cause, les eaux souterraines se renouvellent lentement et l'infiltration retardée des nitrates vers les nappes se fait sur plusieurs années.



Concentration des eaux souterraines en nitrate en 2011

En mg/l



SOURCES : AGENCES DE L'EAU ET OFFICES DE L'EAU, BRGM 2012, SOES 2013 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : CGDD, Le point sur n°161, mai 2013

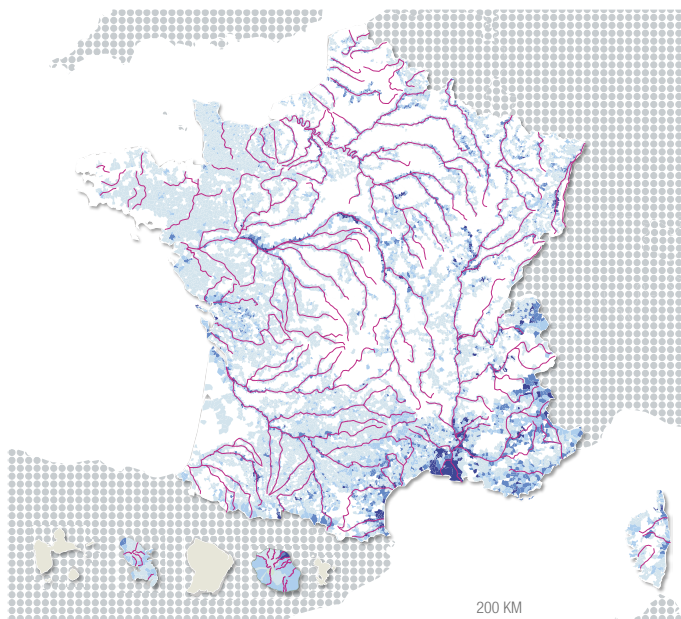
Population en zone inondable ou à risque d'inondation par cours d'eau

En France près de deux communes sur trois sont exposées au risque d'inondation. Ainsi, en 2009, 6,8 millions de personnes sont concernées par des risques d'inondations de cours d'eau et 850 000 par des risques potentiels de submersion marine. Ces phénomènes représentent les deux tiers des événements naturels graves survenus en France au cours des dernières décennies et leur fréquence augmente.

En termes de population, le Rhône, l'Isère, les Hauts-de-Seine et les Alpes-Maritimes sont les quatre départements les plus touchés (300 000 personnes en zone inondable par cours d'eau dans chacun d'entre eux). Concernant le nombre de logements, on retrouve les départements du Rhône et des Alpes-Maritimes (plus de 200 000 logements). La Réunion et la Martinique sont aussi exposées puisque respectivement 17% et 10% de leur population sont situées en zone inondable.

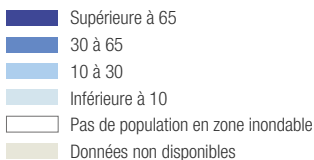
Les activités industrielles et commerciales historiquement implantées à proximité de la Seine expliquent la forte exposition de la population des Hauts-de-Seine. Trois communes de ce département figurent parmi les dix communes les plus exposées (en nombre d'habitants) de la région parisienne.

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) et plus particulièrement les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) ont été instaurés par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Depuis 1995, 11 500 PPRN ont été approuvés. Ils conditionnent la construction en fonction des risques présents dans la zone en question. En outre, 122 territoires à risque important d'inondation font l'objet d'élaboration de PPRI.



Part de la population en zone inondable en 2013

En % par commune



SOURCES : MEDDE CARTORISQUE 2013, DREAL-DDT(M) ZONE INONDABLE 2013, INSEE RFL ET RP 2009 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références : CGDD SOEs, « La population exposée à des risques d'inondation par cours d'eau », indicateur territorial de développement durable

Évolution des surfaces artificialisées

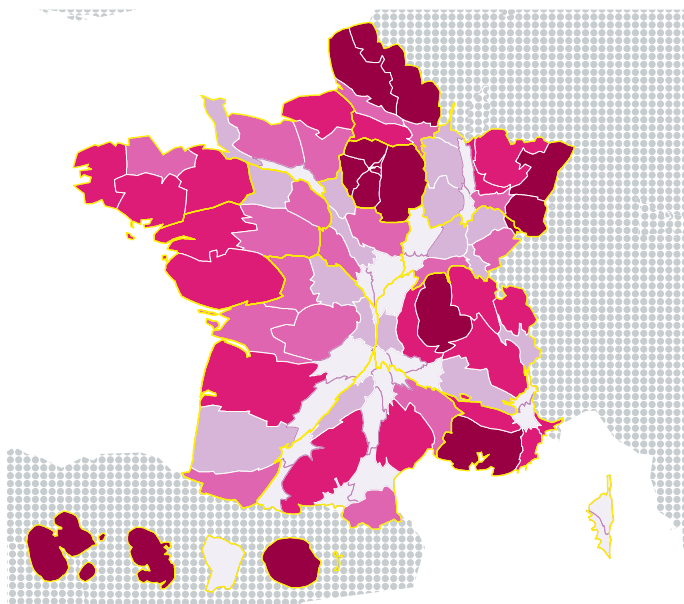
Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés. Ce type d'espace occupe une place de plus en plus importante sur le territoire. En 2012, 6% des espaces métropolitains sont artificialisés. Le rythme de croissance de la surface des terres artificialisées en métropole s'établit, **entre 2006 et 2012, à + 0,49% par an**, soit un rythme nettement moins rapide que celui observé entre 2000 et 2006 (+ 1,30% par an).

Parmi les territoires fortement modifiés par l'homme, se trouvent les départements les plus densément peuplés et urbanisés, de manière permanente ou saisonnière. Ils sont situés en Île-de-France, avec le niveau maximum atteint à Paris (98% du territoire artificialisé), dans les anciennes régions Alsace et Nord-Pas-de-Calais. Ce sont aussi les départements des Bouches-du-Rhône et du Rhône, qui accueillent les 2^e et 3^e villes les plus peuplées de France.

Les littoraux font également face à une forte artificialisation des sols, ceux situés à l'ouest et au sud ayant en outre connu une forte expansion démographique au cours de la période 2006-2012.

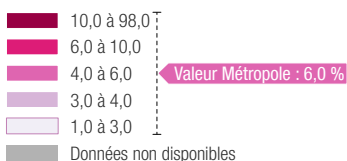
À l'inverse, les départements situés sur l'axe nord-est/sud-ouest, où la densité de population est relativement faible, ont une part d'espaces artificialisés peu importante et qui progresse peu entre 2006 et 2012.

Les départements d'Outre-mer, à l'exception de la Guyane, sont fortement artificialisés.



Part des espaces artificialisés en 2012

En % par département

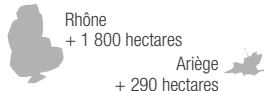


Territoires nouvellement artificialisés entre 2006 et 2012

Par département

La surface des départements est proportionnelle à l'évolution de leurs espaces artificialisés

Exemples :



SOURCES : CORINE LAND COVER, UE, SOES, 2006-2012 (2000-2012 POUR LES DROM HORS MAYOTTE) • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ CGDD-SOeS, Datar, « Les espaces artificialisés en 2006 par département », octobre 2009

→ Agreste Primeur n° 326, juillet 2015

→ CGDD, Le point sur n° 2019, décembre 2015

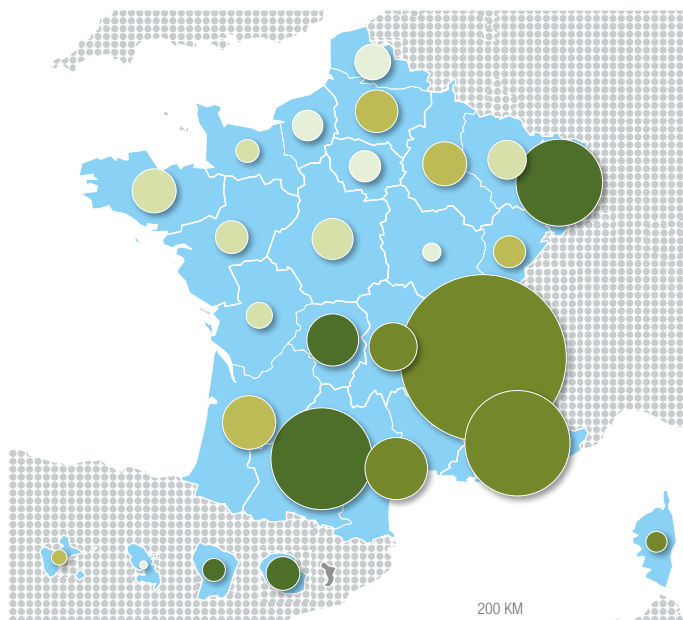
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale

L'énergie renouvelable électrique comprend l'électricité hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température. En 2011, en France, la part de l'électricité renouvelable dans la consommation intérieure brute d'électricité est de 16,4%. À l'échelle régionale (anciennes régions), ce type d'énergie n'est pas produit et consommé de la même manière.

Avec des taux respectivement de 60,2% et 57,7%, la Guyane et le Limousin sont les deux régions dans lesquelles plus de la moitié de la consommation finale d'électricité est renouvelable. C'est plus du tiers pour les régions Midi-Pyrénées (46,4%), Alsace (45,2%), La Réunion (39,2%) et Rhône-Alpes (37,8%). Les fortes proportions enregistrées dans ces six régions résultent d'un fort potentiel de production hydraulique (et également de biomasse pour La Réunion).

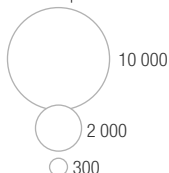
En revanche, certaines régions ne produisent pas ou très peu d'énergie hydraulique et n'ont pas suffisamment développé d'autres types d'électricité renouvelable. Par conséquent, leur part d'électricité renouvelable dans leur consommation est très faible ; parmi elles, l'Île-de-France (1,4%), la Bourgogne (2,8%) ou encore le Nord-Pas-de-Calais (3,2%).

En France, la production d'électricité renouvelable provenait, en 2014, à 68,6% de l'hydraulique, contre 17,3% pour l'éolien, 7,6% pour la biomasse, 6% pour le solaire et seulement 0,5% pour les énergies marines. La part de l'hydraulique tend toutefois à diminuer (-10% par rapport 2013) au profit des autres sources renouvelables (+ 27,5% pour le solaire par rapport à 2013 et + 7,2% pour l'éolien).



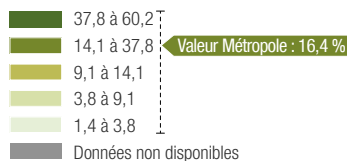
Production d'électricité renouvelable en 2011

En GWh par ancienne région



Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2011

En % par ancienne région



SOURCES : SOES/SDSE 2011 • RÉALISATION : CGET, 2016

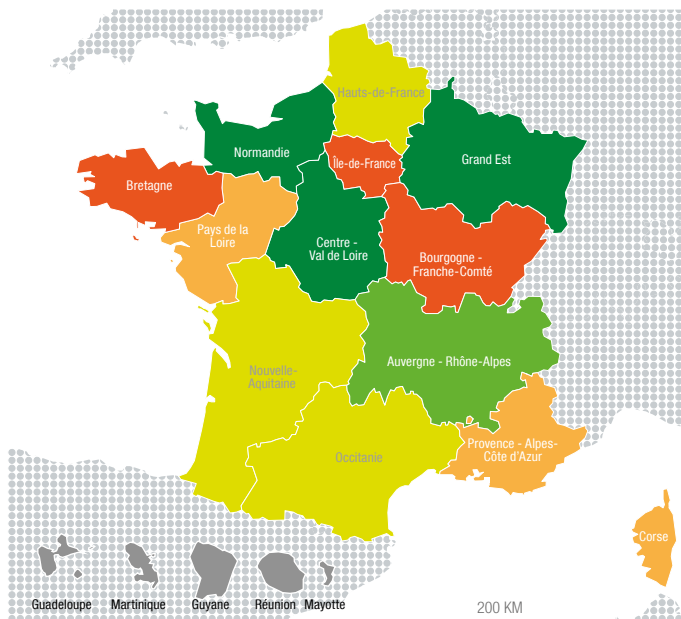
Référence : CGDD-SOes, « La production d'électricité renouvelable rapportée à la consommation intérieure brute d'électricité », indicateur de développement durable territoriaux

Ratio entre la production et la consommation d'électricité

L'électricité est une énergie très peu stockable, c'est pourquoi il est nécessaire d'assurer un équilibre permanent entre la production et la consommation. Afin d'assurer un tel équilibre, le réseau doit maintenir une adéquation entre une offre qui se diversifie de plus en plus, notamment vers les énergies renouvelables, et une demande elle aussi variable. Cette optimisation du réseau passe également par des échanges d'énergie avec les pays frontaliers.

Dans cet équilibre, certaines régions sont surproductrices d'électricité par rapport à leur consommation lorsque d'autres sont sous-productrices. **En 2015, trois régions ont une production supérieure au double de leur consommation.** Il s'agit de la région Centre Val de Loire et des nouvelles régions Normandie et Grand Est. À l'inverse, **trois régions produisent moins d'un cinquième de ce qu'elles consomment**, ce sont les régions Bretagne, Ile-de-France et la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté. Au final, sept régions sur treize ont une production supérieure ou égale à leur consommation. Toutefois, le nouveau découpage régional masque certaines disparités à l'intérieur même de ces nouveaux territoires. L'ancienne région Rhône-Alpes produit plus du double de ce qu'elle consomme tandis que l'ancienne région Auvergne produit moins d'un tiers de sa consommation.

Compte tenu des conditions climatiques et des aléas de production, ces situations sont par ailleurs variables d'une année sur l'autre.



Rapport production/consommation d'électricité en 2015

Par région

- Production supérieure au double de la consommation
- Production comprise entre 120% et 200% de la consommation
- Production équivalente à la consommation
- Production entre 20% et 80% de la consommation
- Production inférieure à 20% de la consommation
- Données non disponibles

SOURCES : RTE BILAN ÉLECTRIQUE 2015 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : CGDD, «La production d'électricité en région», Le point sur n° 119, mars 2012

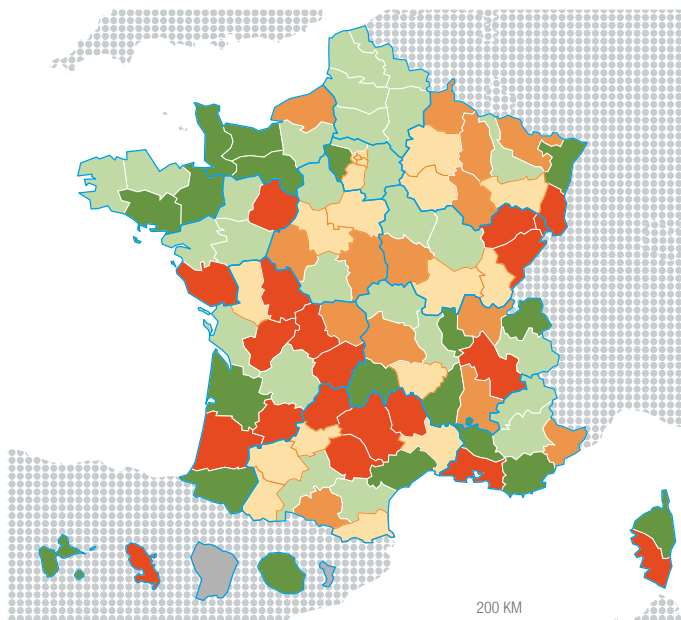
Évolution du taux de boisement

En 2012, environ un tiers du territoire français est recouvert par la forêt. Les départements les plus boisés se situent pour la plupart au sud-ouest, au sud-est, à l'est, dans le Massif central et dans les Dom. Plus d'une vingtaine de départements ont un taux de boisement supérieur à 40%. Les départements du grand quart nord-ouest se caractérisent davantage par de grands espaces agricoles, la surface boisée y est donc moins importante.

Entre 2006 et 2014, la part des surfaces boisées sur l'ensemble du territoire français est restée stable. Sur les 101 départements que compte la France, 47 sont toutefois concernés par la perte de ce type de surface, ces pertes pouvant aller jusqu'à 7,25 points de pourcentage (département des Landes). À l'inverse, 46 départements ont connu une évolution positive de leur surface boisée, l'évolution la plus importante se trouvant en Guadeloupe (5,33 points). Enfin, dans 6 départements, la surface boisée n'a pas évolué au cours de la période.

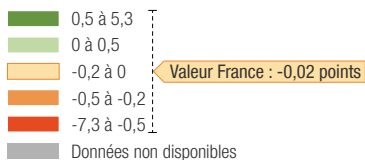
Parmi les départements ayant connu une augmentation de leur surface boisée, se trouvent les territoires de grande culture (céréales, etc.) situés en Bretagne, dans le bassin de la Somme ou encore dans la nouvelle région Normandie (excepté la Seine-Maritime). L'abandon de certaines de ces surfaces agricoles a permis l'extension des sols boisés.

Les départements touchés par le recul de leur surface boisée sont répartis de manière plus dispersée sur l'ensemble du territoire. Ce type de milieux diminue, entraînant une artificialisation des sols en constante augmentation.



Évolution de la part des sols boisés entre 2006 et 2014

En points par département



SOURCES : TERUTI LUCAS 2014 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : CGDD-SOes, « L'environnement en France », RéférenceS, octobre 2014

7

**Des difficultés
sociales concentrées
dans des territoires
particuliers**

Au cours des dernières années, contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des pays de l'OCDE et sans pouvoir évoquer un phénomène de convergence, **les inégalités de revenus entre territoires ont eu tendance à se réduire en France**, notamment parce que c'est dans les territoires les moins favorisés que les revenus ont augmenté le plus rapidement. Ce constat fait écho à la plus grande mixité sociale observée depuis quarante ans : à l'échelle des zones d'emploi, la répartition des différentes catégories sociales sur le territoire est plus homogène, même si les phénomènes de différenciation sociale sont variables d'un territoire à l'autre. Ainsi, c'est d'une part dans des zones très urbaines (Paris, Lyon, Rouen...) et d'autre part dans des zones à dominante rurale (Morvan, Châtillon...) que les ouvriers et les cadres cohabitent le moins.

Au niveau des territoires, la mesure des inégalités en termes de revenu dépend fortement de la maille géographique utilisée. Plus la maille retenue est vaste, moins les disparités s'avèrent importantes. Ainsi, les inégalités de revenus sont plus marquées entre les communes ou les zones d'emploi qu'elles ne le sont entre les régions.

Par ailleurs, le constat d'une **réduction des inégalités entre territoires ne doit pas masquer l'accroissement des inégalités entre les habitants au sein des territoires. Les plus fortes inégalités de revenus entre habitants d'un même territoire s'observent aux deux extrémités géographiques du pays : dans le nord et sur le pourtour méditerranéen, ainsi qu'à Paris et dans le Genevois français.**

Les travaux d'observation menés sur les quartiers de la politique de la ville montrent que leurs difficultés sont multiformes : niveau de qualification plus faible et accès à l'emploi difficile, en particulier pour les jeunes, forte présence de familles

monoparentales en grande précarité, parc immobilier dévalorisé, sentiment d'insécurité plus marqué qu'ailleurs ... C'est pourquoi **la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants**. Transversale, interministérielle, territorialisée et multipartenariale, cette politique est conduite par l'État, en relation avec les collectivités territoriales dans le cadre des contrats de ville. Elle mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques. Elle fait appel à de multiples réseaux d'acteurs et s'appuie sur la participation des habitants selon le principe nouvellement affirmé de coconstruction. **La loi de programmation pour la ville du 21 février 2014** a engagé une nouvelle étape de la politique de la ville, qui est maintenant en place avec la signature des 435 contrats de ville de nouvelle génération 2015-2020.

Les jeunes sont particulièrement touchés par les phénomènes de pauvreté et d'exclusion. De nombreux dispositifs sont mis en place afin de favoriser leur insertion, en particulier via la lutte contre le décrochage scolaire ou la mise en place de contrats aidés qui leur sont destinés.

En termes de santé des populations, les inégalités entre territoires restent là aussi prégnantes. Souvent aggravées du fait de disparités dans l'offre de soins, ces inégalités se forment très tôt, dès l'enfance. Elles sont liées aux conditions de vie, de logement, de transport, d'éducation... qui apparaissent ainsi comme autant de déterminants collectifs de santé sur lesquels les élus locaux peuvent agir.

Évolution des inégalités de revenus au sein des zones d'emploi

Entre 2007 et 2011, les inégalités monétaires au sein des zones d'emploi progressent à la fois en raison d'une diminution des bas revenus et d'une hausse des hauts revenus.

On peut distinguer **5 types de territoires** selon le profil d'évolution du rapport interdécile et de ses composantes :

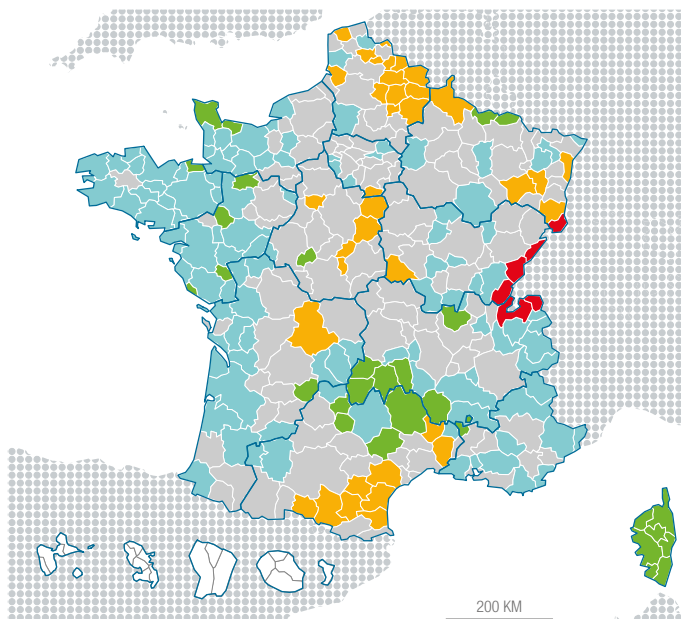
→ **127 zones d'emploi**, situées dans une large bande centrale, ont un profil proche de la moyenne nationale : les inégalités y progressent sensiblement par une baisse des bas revenus et une hausse des hauts revenus. Les zones d'emploi des grandes agglomérations (à l'exception de celles de l'Ouest) sont dans cette catégorie ;

→ **Dans une centaine de zones d'emploi** situées le long de la façade atlantique et dans les zones de montagne du sud-est, les inégalités ne progressent pas ou peu, les revenus augmentant dans toutes les catégories ;

→ **Trente-six zones d'emploi** ont vu les écarts de revenus progresser du fait d'une baisse marquée des bas revenus ; elles se situent principalement dans le nord-est du pays et dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon ;

→ **Les 6 zones d'emploi frontalières** de la Suisse ont également vu les inégalités s'accroître, mais sous l'effet inverse, de croissance très forte des hauts revenus ;

→ **Vingt six zones d'emploi**, situées principalement en Corse et dans le Massif central, voient les inégalités se réduire significativement, en raison de la forte croissance des revenus les plus modestes.



Typologie des zones d'emploi selon l'évolution des inégalités de revenu entre 2007 et 2011

- Baisse des inégalités par croissance des bas revenus
- Stagnation des inégalités due à la progression des bas revenus
- Croissance des inégalités par forte baisse des bas revenus
- Forte croissance des inégalités par forte croissance des hauts revenus
- Profil proche de la moyenne (hausse modérée des hauts revenus et baisse des bas revenus)
- Données non disponibles

SOURCES : INSEE-DGFIP 2007-2011 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n°1266, novembre 2009

→ France portrait social, Insee Références, novembre 2014

Revenu médian disponible

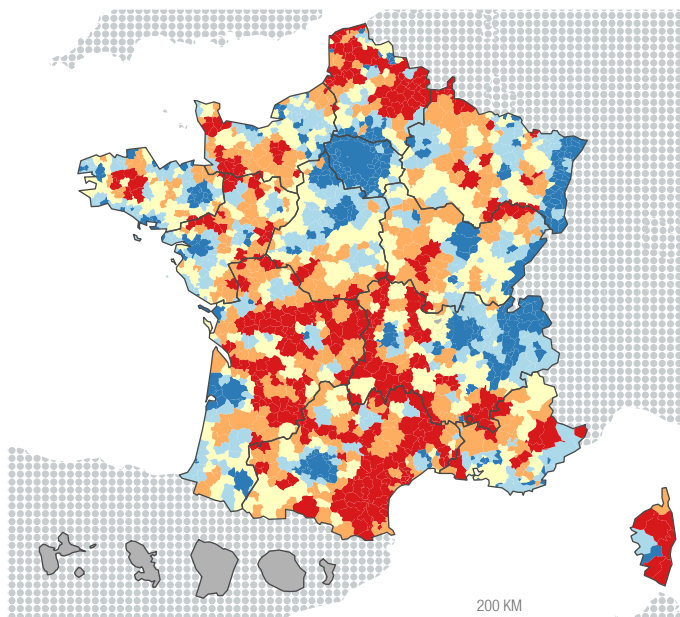
Le revenu disponible d'un ménage comprend les **revenus d'activité** (nets des cotisations sociales), les revenus **du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales** (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), **nets des impôts directs**.

En 2012, le revenu médian disponible par unité de consommation, qui définit le niveau de vie, est de 19 800 euros.

Les revenus médians disponibles par unité de consommation les plus élevés concernent deux types d'espaces : d'une part les métropoles (notamment Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes), d'autre part les zones frontalières (notamment avec la Suisse et l'Allemagne).

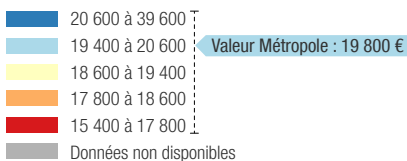
Inversement, les zones d'emploi où les revenus disponibles sont les plus faibles sont majoritairement situées dans les espaces peu denses (par exemple le centre de la Bretagne et les parties les plus rurales du Massif central et des Pyrénées), mais aussi dans le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon.

Dans l'espace urbain, les niveaux de vie médians sont dans l'ensemble un peu plus élevés dans les couronnes que dans les pôles. Dans les grands pôles urbains, ils sont presque toujours plus élevés en banlieue qu'en ville-centre. Font exception une dizaine de grandes aires urbaines, dont Paris et Lyon où beaucoup de ménages très aisés résident dans la ville-centre.



Revenu médian disponible par unité de consommation en 2012

En € par bassin de vie



SOURCES : INSEE FILOSOFI 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1552, juin 2015

Part des ménages à bas revenus : l'exemple du Grand Lyon

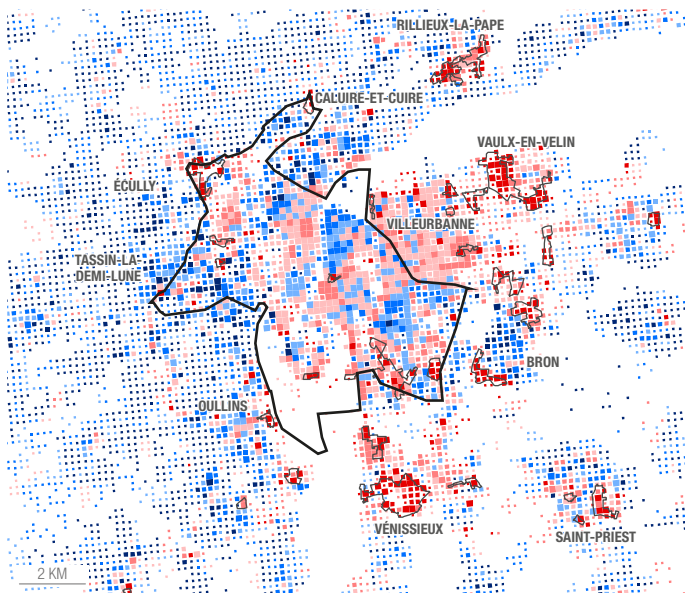
La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure une nouvelle géographie prioritaire. Le décret 2014-767 du 3 juillet 2014 fixe les modalités de détermination des nouveaux quartiers prioritaires, dont la mise en place a été effective au 1^{er} janvier 2015, suite à la publication de deux autres décrets en établissant la liste (un pour la métropole, un pour les territoires d'outre-mer). Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain (unités urbaines d'au moins 10 000 habitants). Ils sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants (1 000) et un écart de développement économique et social par rapport au territoire national, d'une part, et à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier, d'autre part. En métropole, cet écart est apprécié par un critère de revenu des habitants (le revenu fiscal médian par unité de consommation).

Les données utilisées pour apprécier le nombre d'habitants et le revenu sont issues de la base de revenus fiscaux localisés, produite par l'Insee, sur des carreaux de 200 mètres de côté.

Le Grand Lyon compte 37 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis dans 21 communes. Ils rassemblent 160 000 habitants, soit 12,6% de la population totale de la métropole.

Ces quartiers sont situés principalement à l'est du Grand Lyon, où se concentrent les populations aux revenus les plus bas (Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux...).

Référence : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n°14, mai 2016



Part des ménages à bas revenu dans l'ensemble des ménages en 2011

En % par carreau de 200x200m



Nombre de ménages en 2011

Par carreau de 200x200m

- Plus de 200
- De 50 à 200
- Moins de 50

Repères

- Commune de Lyon
- Périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville

SOURCES : INSEE REVENUS FISCAUX LOCALISÉS 2011 • RÉALISATION : CGET, 2016

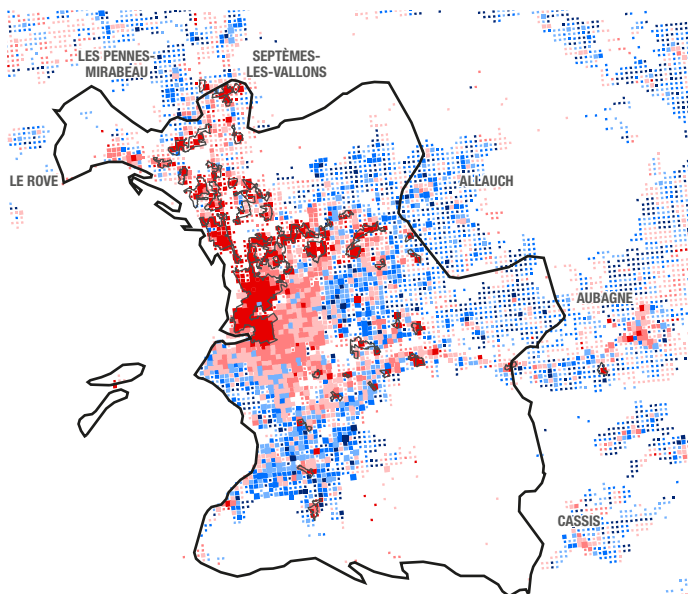
Note de lecture de la carte : les carreaux (de 200 m sur 200 m) sont représentés sur la carte non pas de taille identique mais proportionnellement au nombre de ménages qui y résident (plus le carreau est grand plus il est peuplé). Leur couleur exprime, quant à elle, la part de ménages à bas revenu. Représenter les carreaux en fonction du nombre de ménages qui y résident permet de mieux visualiser la densité de population et donc la répartition et la proportion de population à bas revenu.

Part des ménages à bas revenus : l'exemple de Marseille

Le taux de pauvreté est de 25,1% à Marseille. La pauvreté se concentre dans les arrondissements du nord et du centre de la ville : dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e, les taux de pauvreté sont supérieurs à 39%. Ces cinq arrondissements figurent parmi les quinze communes (ou arrondissements municipaux pour Paris, Lyon et Marseille) les plus pauvres de métropole. Le 3^e arrondissement de Marseille est le plus touché de France métropolitaine : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté (51,3%). La pauvreté se situe dans les zones les plus densément peuplées (carreaux pleins de la carte) alors que la partie sud de Marseille et les communes limitrophes connaissent des densités moins fortes (carreaux de taille réduite) et des taux de pauvreté moins défavorable (couleur bleue des carreaux) même si ponctuellement (Aubagne par exemple) il existe des quartiers à fort taux de pauvreté.

Définis à partir d'un critère de taille et de faiblesse de revenu (voir p. 116 pour une définition de ces quartiers), les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont le reflet de la pauvreté prégnante dans ces endroits. La commune de Marseille en compte 34. Cinq d'entre eux regroupent plus de 10 000 habitants notamment le quartier «Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès» dans le 3^e arrondissement et le quartier «Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme» dans le 14^e arrondissement.

Référence : Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 31, mai 2016



2 KM

Part des ménages à bas revenu dans l'ensemble des ménages en 2011

En % par carreau de 200x200m



Nombre de ménages en 2011

Par carreau de 200x200m

- Plus de 200
- De 50 à 200
- Moins de 50

Repères

- Commune de Marseille
- Périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville

SOURCES : INSEE REVENUS FISCAUX LOCALISÉS 2011 • RÉALISATION : CGET, 2016

Note de lecture de la carte : voir p. 117.

Inégalités de revenus (rapport interdécile)

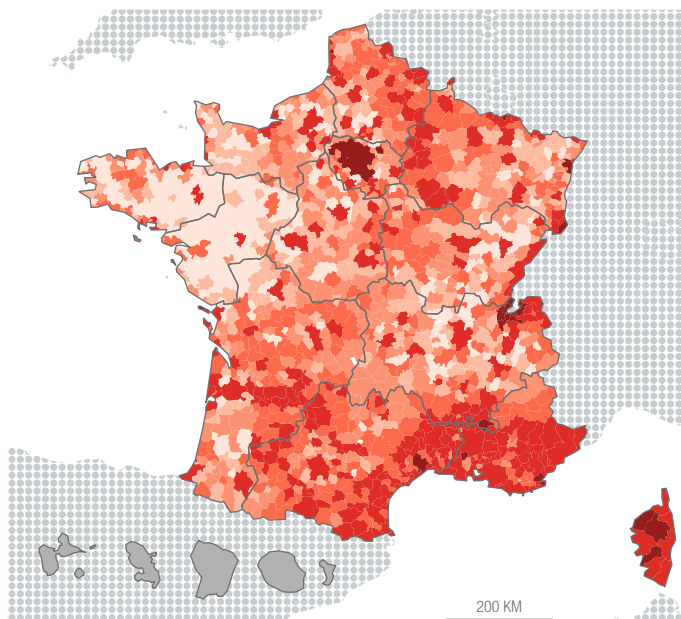
Le rapport interdécile des revenus disponibles par unité de consommation est utilisé pour **mettre en évidence les disparités** (ou écarts) **entre les plus riches et les plus pauvres**. C'est le rapport entre le neuvième décile (revenu qui sépare les 90 % qui touchent le moins des 10 % qui touchent le plus) et le premier décile (revenu qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Il mesure donc combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent.

En moyenne **en France métropolitaine, les revenus disponibles des 10 % les plus riches sont 3,5 fois plus élevés que ceux des 10 % les plus pauvres**.

Les inégalités de revenus sont très marquées dans trois types d'espaces : dans le cœur des grandes villes, où cohabitent donc des populations très aisées et des populations très défavorisées, sur une large bande du littoral méditerranéen, de la frontière espagnole jusqu'à Menton, et dans les espaces frontaliers de la Suisse et de l'Allemagne, tout particulièrement dans le Genevois français.

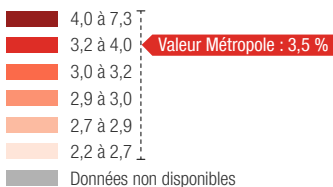
Le Grand Ouest, rassemblant la Bretagne et les Pays de la Loire, apparaît au contraire comme une terre de plus grande égalité en termes de niveau de vie : dans la plupart des zones d'emploi, le rapport interdécile des revenus y est inférieur à 2,7.

Depuis 2007, les inégalités de revenu au sein des territoires progressent, à la fois en raison d'une diminution des bas revenus et d'une hausse des hauts revenus. Cette situation rompt avec la période précédente, depuis la fin des années 1990, durant laquelle les niveaux de vie avaient tous progressé, particulièrement les revenus les plus modestes.



Inégalités de revenu disponible par unité de consommation en 2012

Rapport interdécile par bassin de vie



SOURCES : INSEE FILIUSOIR 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1552, juin 2015

Part des allocataires du RSA

Le Revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer (2012 pour Mayotte), se substitue au revenu minimum d'insertion et à l'allocation parent isolé.

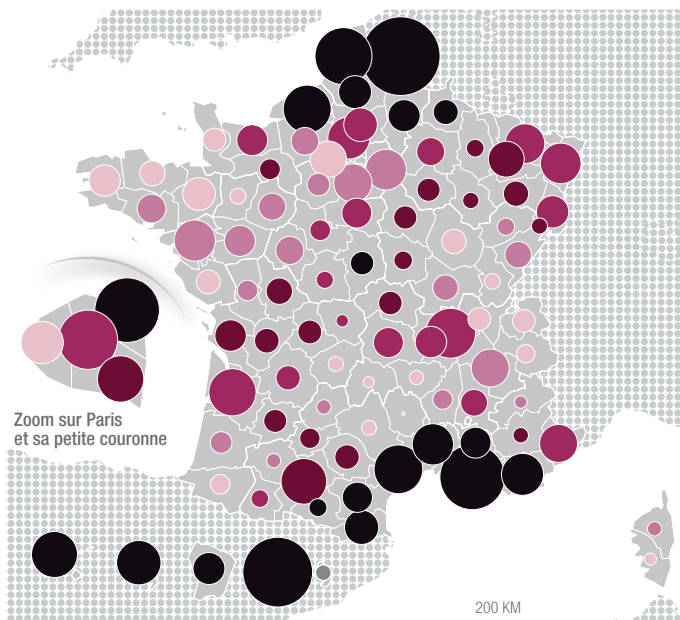
En décembre 2014, la France comptait 2,4 millions bénéficiaires du RSA (dont 1,4 million pour le RSA socle seul).

Le département accueillant le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA en 2014 est celui du Nord (148 000 foyers bénéficiaires), suivi de La Réunion (115 500), des Bouches-du-Rhône (100 200) et de la Seine-Saint-Denis (98 400).

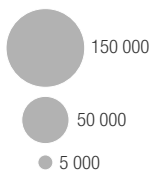
Les Dom se distinguent très nettement des départements métropolitains, en termes de part de la population bénéficiaire : entre 15 et 20 habitants sur 100 vivent dans un foyer touchant le RSA, la moyenne française étant de 5,8%.

Dans l'Hexagone, les plus fortes parts de bénéficiaires du RSA dans la population se trouvent dans les départements du nord de la France (Nord : 8,8%, Pas-de-Calais : 8,1%, Ardennes : 7,6% ...), dans les départements méditerranéens (Pyrénées-Orientales : 9,6%, Gard : 8,5%, Bouches-du-Rhône : 7,9% ...) et en Seine-Saint-Denis (9,6%).

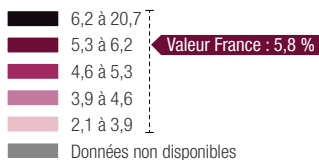
L'ouest du pays (Bretagne, Pays de Loire), la partie orientale de Rhône-Alpes (deux Savoie, Ain...) ainsi que le sud du Massif central (Lozère, Cantal...) sont, au contraire, peu touchés avec des proportions de bénéficiaires comprises entre 2 et 3% de la population.



Nombre de bénéficiaires du RSA en 2014
Par département



Part des bénéficiaires du RSA dans la population de 15-64 ans en 2014
En % par département



SOURCES : CNAF FICHIER FILEAS-BENETRIM 31/12/2014, INSEE ESTIMATIONS DE POPULATION AU 01/01/2013 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

- RSA conjoncture n°9, mars 2015
- RSA conjoncture n°13, mars 2016

Part des jeunes de 15-24 ans non insérés

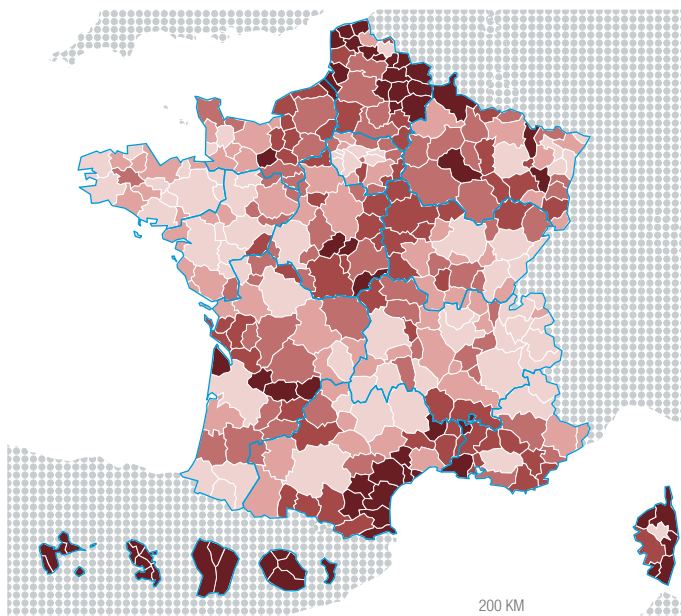
On désigne sous le terme de jeunes non insérés **les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi**, fût-il occasionnel. Cette situation se rencontre fréquemment chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. À l'échelle d'un territoire, une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics.

En 2012, en France, 17% des jeunes de 15 à 24 ans sont dans cette situation, avec des écarts importants entre zones d'emploi.

Les taux les plus élevés s'observent dans les Dom (en particulier en Guyane et à La Réunion), dans le nord-est de l'Hexagone, sur le pourtour méditerranéen, y compris en Corse, ainsi que dans quelques zones plus dispersées sur le territoire : dans ces zones d'emploi, plus d'un jeune sur quatre est non inséré.

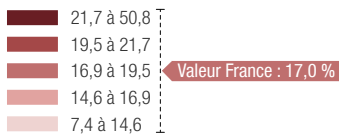
Les jeunes non insérés sont au contraire relativement peu nombreux en Île-de-France, dans l'ouest de l'Hexagone (Bretagne et Pays de la Loire), et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La plupart des grandes métropoles se caractérisent également par un faible taux de jeunes non insérés.

Les facteurs explicatifs tiennent à la fois aux contextes économiques, sociodémographiques et aux spécificités en matière de formation. Cette carte recoupe pour une large part celle du chômage des 15-24 ans, en se focalisant sur une population potentiellement plus en difficulté.



Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) en 2012

En % par zone d'emploi



SOURCES : INSEE RP 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ MEN-DEPP, Note d'information 12.15, septembre 2012

→ CGET, En Bref n° 8, novembre 2015

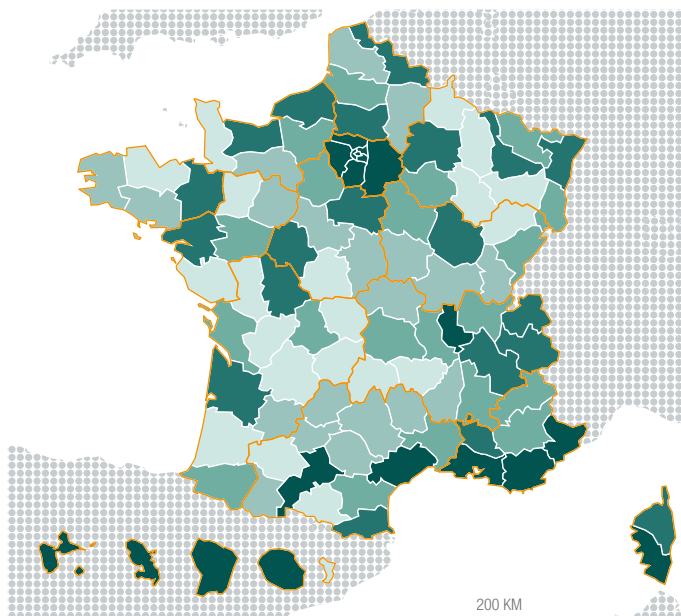
Part des logements suroccupés

La définition de la suroccupation des logements repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme « d'occupation normale » fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors familles non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

En France en 2012, 9,8% de la population vit dans un logement en situation de suroccupation. Du fait des tensions sur le marché immobilier, le phénomène est accentué dans les grandes villes. Il atteint son maximum en Île-de-France (18% des ménages), avec une forte concentration à Paris et en Seine-Saint-Denis, mais est également important en Paca, notamment sur le littoral qui cumule une urbanisation forte et une pression touristique importante. Par ailleurs, **alors que la suroccupation des logements a tendance à diminuer**, en lien avec la réduction de taille des ménages, **elle augmente toujours en Ile-de-France et dans de nombreux territoires du sud de la France.**

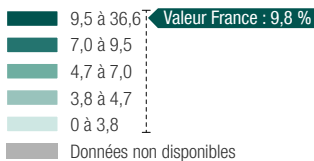
Dans les départements d'outre-mer, les logements sont fréquemment suroccupés, en lien avec la taille des ménages (2,7 personnes en moyenne dans les Dom contre 2,3 pour l'ensemble des ménages français).

La plupart des territoires ruraux sont moins touchés par ce phénomène.



Part de logements suroccupés en 2012

En % par département



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

→ CGDD/SOeS, Chiffres & statistiques n° 343, août 2012

→ Insee, « Cinq millions de personnes vivent dans un logement suroccupé », juin 2013

Part des familles monoparentales

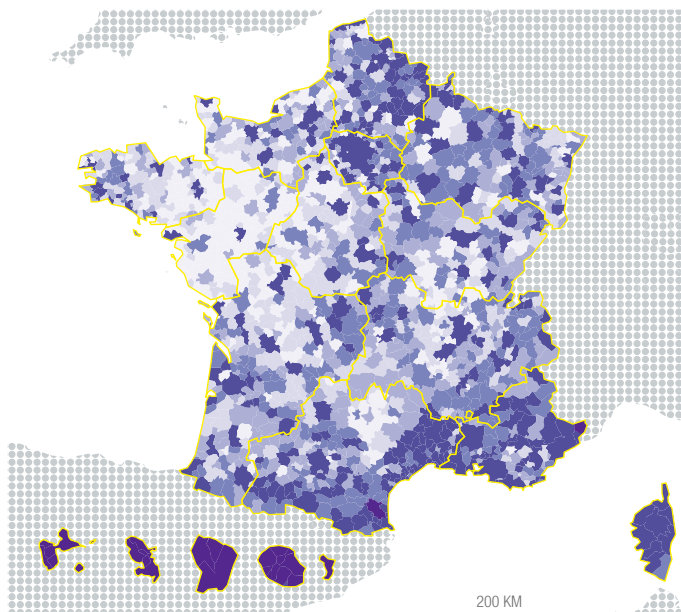
Une famille monoparentale est composée d'une mère ou d'un père sans conjoint habitant avec elle/lui, avec un ou plusieurs enfants vivant dans la même résidence principale.

En France, ces familles monoparentales sont aujourd'hui au nombre de **1,75 million, soit plus d'un cinquième des familles comprenant au moins un enfant mineur** (et, éventuellement, un ou plusieurs enfants majeurs) et 15% de l'ensemble des familles. Dans 85% des cas, le parent est une femme. Depuis les années 1960, la part des familles monoparentales ne cesse de croître, du fait de la fragilité accrue des unions parentales.

Les mères de famille monoparentale sont moins diplômées que celles qui vivent en couple et elles sont souvent dans une situation moins favorable sur le marché du travail. Les familles monoparentales vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants.

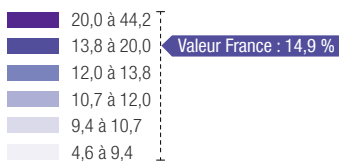
Les situations de monoparentalité sont particulièrement présentes dans les Dom, à Paris et dans les départements de la petite couronne, ainsi que sur le littoral méditerranéen. Elles sont plus rares dans l'ouest de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes).

Depuis quinze ans, la part des familles monoparentales a augmenté de près de 2 points. L'augmentation est particulièrement forte dans les territoires où elles sont déjà très présentes, dans les Dom, en Île-de-France, en Picardie, et dans certains territoires du sud de la France (Drôme, Bouches-du-Rhône, Gard...), conduisant ainsi à une concentration croissante de ce phénomène dans quelques territoires particuliers.



Part des familles monoparentales en 2012

En % par bassin de vie



SOURCES : INSEE RP 2012 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Insee Première n°1539, mars 2015

→ Insee Première n°1195, juin 2008

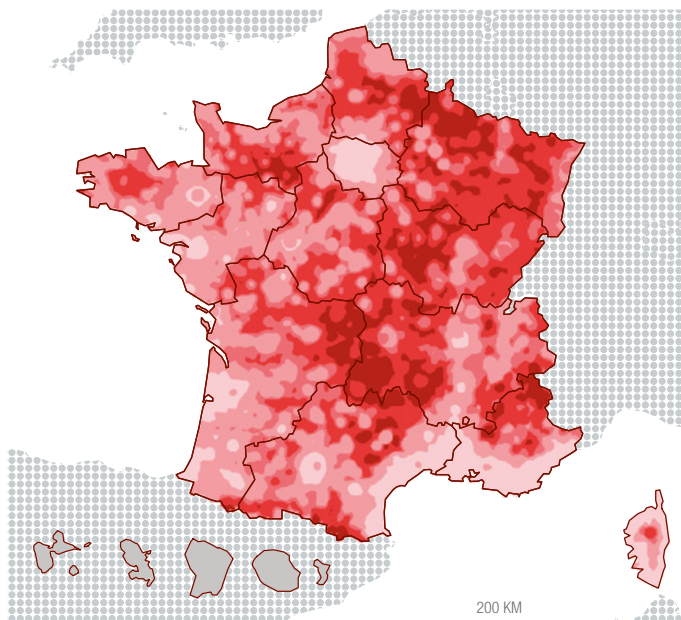
→ Insee Analyses Île-de-France n° 29, mars 2016

Vulnérabilité énergétique en matière de logement

La vulnérabilité (ou précarité) énergétique en matière de logement est une question de plus en plus prégnante dans le débat social et environnemental. La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, donne pour la première fois une définition légale de ce phénomène. Est dite dans une telle situation «une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat».

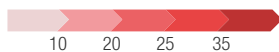
En France métropolitaine, la proportion de ménages vulnérables pour leurs dépenses énergétiques liées au logement est de **14,6%**. Ce taux varie nettement entre les territoires, principalement avec le climat (les zones de montagne et certains espaces du nord de la France y sont très exposés), auquel s'ajoutent l'effet des écarts de revenus et celui des différences de parcs de logements. Dans trois des anciennes régions (Franche-Comté, Auvergne et Lorraine), la vulnérabilité liée au logement dépasse 25%. Les taux de vulnérabilité sont au contraire relativement faibles sur les littoraux méditerranéen et, dans une moindre mesure, atlantique, ainsi que le long du couloir rhodanien.

La distance à la ville impacte également significativement le risque de se trouver en situation de vulnérabilité pour le logement. Ainsi, si seulement 1 ménage sur 10 présente une vulnérabilité énergétique pour le logement dans les grands pôles urbains, cette proportion atteint 18,5% dans les pôles petits et moyens, 24% dans leurs couronnes et près de 29% dans les communes isolées, hors influence des pôles.



Taux de vulnérabilité énergétique pour le logement

En %, lissage communal



Données non disponibles

SOURCES : INSEE, RP, ERF5 ET RDL DE 2008, IGN GEO FLA 2013 • REALISATION : CGET, 2016

Références :

- Insee Première n°1530, janvier 2015
- Insee Analyses Rhône-Alpes n° 42, novembre 2015
- CGDD/SOeS, Le point sur n°197, janvier 2015

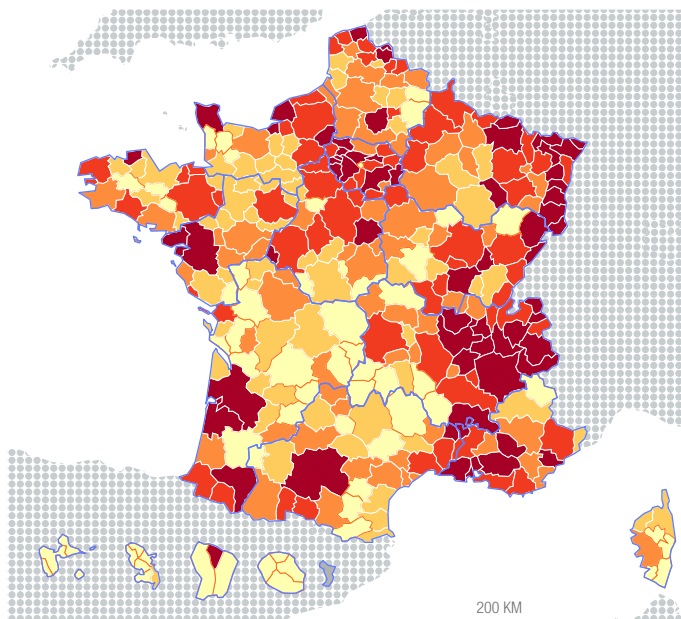
Écart de salaires entre les femmes et les hommes

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes sont fortement variables d'une zone d'emploi à l'autre (de 1,6% à 26,9% en faveur des hommes).

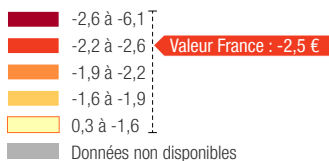
L'écart salarial femmes-hommes est étroitement corrélé avec le niveau moyen des salaires : **les zones d'emploi les plus inégalitaires sont celles où les salaires sont les plus élevés.** Selon la Dares (service statistique du ministère de l'Emploi), la relative faiblesse des écarts salariaux femmes-hommes dans le bas de l'échelle des salaires est liée à l'existence du Smic. À l'opposé, pour les salariés les mieux payés, des études quantitatives ont mis en évidence l'existence d'un plafond de verre en France.

La plupart des grandes métropoles, où se concentrent les métiers les plus qualifiés et les mieux rémunérés, en particulier Paris, Toulouse, Grenoble, ou Lyon, se caractérisent ainsi par des écarts importants entre les salaires des femmes et des hommes. Dans certaines zones d'emploi de la région parisienne (Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet, Saclay...), les écarts de salaire horaire moyen dépassent 4 euros. Toute la zone frontalière de l'est du pays est également caractérisée par une forte inégalité salariale entre les sexes.

Les Dom, d'une part, et un grand quart sud-ouest, d'autre part (à l'exception des métropoles de Toulouse et Bordeaux, et de la frontière espagnole), sont au contraire des territoires où l'égalité femmes-hommes en termes de salaires n'est pas loin d'être respectée (écart de l'ordre de 1 euro).



**Écart entre le salaire net horaire moyen
des femmes et celui des hommes en 2012**
En € par zone d'emploi



SOURCES : INSEE DADS 2012 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

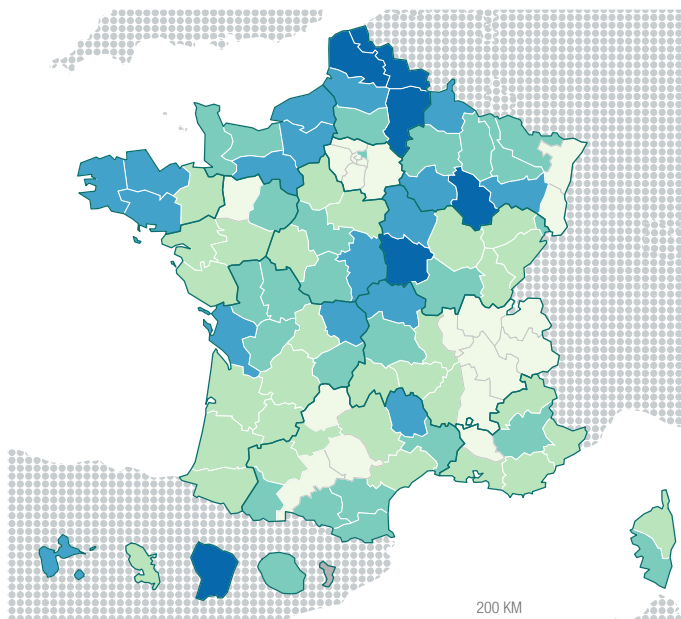
→ Insee Première n°1436, mars 2013

→ Dares, Documents d'étude n°196, décembre 2015

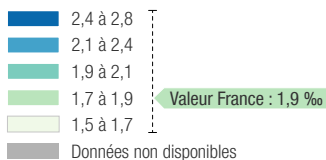
Taux de mortalité prématurée standardisé (avant 65 ans)

Les **disparités spatiales de mortalité** en France sont **importantes à toutes les échelles** : régionale, départementale, infradépartementale, voire intra-urbaine. Ces disparités concernent toutes les classes d'âge et caractérisent l'ensemble des causes de décès. La carte de la mortalité dite prématurée (avant 65 ans) met en évidence, au regard des anciennes régions, trois grands espaces de surmortalité : d'une part un vaste ensemble au nord de la France qui part de la Normandie et va jusqu'à la Lorraine, en englobant le Nord-Pas-de-Calais et en contournant l'Île-de-France; d'autre part un espace central qui englobe assez largement la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin; enfin, une grande partie de la Bretagne, à l'exception de Rennes. Les territoires les moins touchés par cette mortalité prématurée, outre l'Île-de-France, sont les régions Rhône-Alpes et Alsace, ainsi que la zone toulousaine et le Grand Ouest en général, Bretagne exceptée.

Ces disparités **traduisent notamment des différences de structure socioprofessionnelle et de revenus entre les territoires** : ceux où la population des couches aisées est très représentée affichent le plus souvent une moindre mortalité prématurée que les espaces où la population est plus ouvrière. Cependant, des études ont montré qu'après prise en compte des facteurs sociaux, les disparités régionales restent fortes. Cette composante régionale traduit **des comportements face à la santé** (comportements à risque, habitudes nutritionnelles, recours aux soins) **et des déterminants environnementaux et culturels**, qui vont bien au-delà des seules disparités sociales.



**Taux standardisé de mortalité
prématurée des 0-64 ans en 2013**
En ‰ par département



SOURCES : INSEE ETAT CIVIL ET ESTIMATION DE POPULATION 2013 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ M. Barbieri, « La mortalité départementale en France », Population n° 3, 2013, pp. 433-479, INED

→ Inégalités socio-spatiales de mortalité en France, BEH n° 30-31, 2003

8

**Les enjeux essentiels
de l'accès aux services
et aux équipements**

Le terme **d'accessibilité des services** est souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cette acception n'est cependant qu'une composante de la notion à la fois plus vaste et plus complexe d'accessibilité des services, qui renvoie à **la facilité pour un usager de disposer de ce service** et qui peut se décomposer en plusieurs dimensions : le temps et la facilité d'accès, la disponibilité du service, son coût, la possibilité pour l'utilisateur de choisir entre plusieurs opérateurs, et l'information sur l'existence et les modalités du service.

L'évolution des modes de distribution des services au public ainsi que les mutations technologiques et sociales que connaît la France modifient profondément le rapport que les citoyens entretiennent avec les services. Dans ce contexte, il est essentiel d'assurer l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population (par l'État et ses opérateurs, les collectivités, mais aussi les opérateurs privés) pour garantir une égalité entre les territoires mais également pour en favoriser le développement, la dynamisation locale et l'attractivité. Le champ des services potentiellement concernés est très vaste car il intègre un ensemble **de services, publics ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs nationaux et locaux**. Il va au-delà des services rendus par l'État et les collectivités territoriales. Une appréhension large et inclusive des services au public est donc nécessaire afin de déterminer un socle de services «essentiels» aux habitants dans leur vie quotidienne.

Le temps de trajet pour accéder à un service est un facteur plus ou moins important selon les types de territoires considérés. Il peut être prépondérant dans les zones peu denses du fait de la moindre présence du service. En revanche, en milieu urbain, la durée du trajet est souvent moins longue, mais elle ne tient pas compte du temps d'attente sur place, du délai pour obtenir un rendez-vous, de la qualité et du coût du service considéré.

En France métropolitaine, un habitant sur deux accède en moins de 4 minutes, par voie routière, aux principaux services de la vie courante. Mais **entre les communes les plus «denses» et les moins «denses», les temps d'accès vont du simple au triple**. Dans certaines régions, plus d'un habitant sur quatre vit à plus de 7 minutes des services de la vie courante. Ce peut être en raison de difficultés de circulation liées au relief ou à cause de la grande dispersion de la population et donc des services. Cette question de l'accès aux services et aux équipements est au cœur de nombreux dispositifs publics.

L'article 98 de la loi NOTRe rend obligatoire l'élaboration des **schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, depuis le 1^{er} janvier 2016. 10 mois plus tard, environ trois-quarts des départements ont enclenché la démarche.

Dans le cadre en particulier des comités interministériels aux ruralités qui se sont tenus en 2015 et 2016, de nombreuses mesures visant à garantir à tous l'égalité d'accès aux services ont été actées : **développement des maisons de services au public et des maisons de santé pluriprofessionnelles, développement du numérique dans les territoires mal couverts, dispositifs en faveur de la mobilité, etc.**

Ainsi, l'État soutient le développement dans les bourgs-centres de plateformes de mobilité qui visent à remédier à la desserte insuffisante des territoires périphériques, en particulier pour les populations les plus fragiles. Ces plateformes sont des structures proposant aux personnes ayant des difficultés de déplacements d'ordres physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes, et d'améliorer leur employabilité.

Ces structures ont, à l'origine, été mises en place dans les **quartiers prioritaires de la politique** de la ville, où **le développement des transports publics et le soutien à la mobilité conditionnent l'efficacité des autres politiques publiques en direction des habitants**, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la culture, l'éducation, etc. Ces quartiers sont souvent éloignés des centres-villes et des bassins d'emploi, et mal desservis par les transports en commun, alors même que leurs habitants sont plus fréquemment dépendants des transports publics. Lorsque ces quartiers sont desservis, les transports sont souvent inadaptés, en termes de niveau et de qualité de service (destination limitée, temps de parcours plus long que la moyenne, délais d'attente importants, amplitude horaire limitée et fréquence insuffisante le soir et le week-end), ou ne répondent pas aux besoins spécifiques de déplacement des habitants, particulièrement pour accéder aux emplois à horaires décalés ou fragmentés, ou localisés en périphérie des agglomérations.

L'intégration des quartiers dans leurs unités urbaines, en accentuant leur accessibilité en transport en commun, fait désormais partie des **objectifs de la politique de la ville définis par la loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine**, qui prévoit que les contrats de ville peuvent être signés par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Les objectifs spécifiques de la politique de la ville visant les quartiers prioritaires doivent également être pris en considération par les plans de déplacements urbains (PDU).

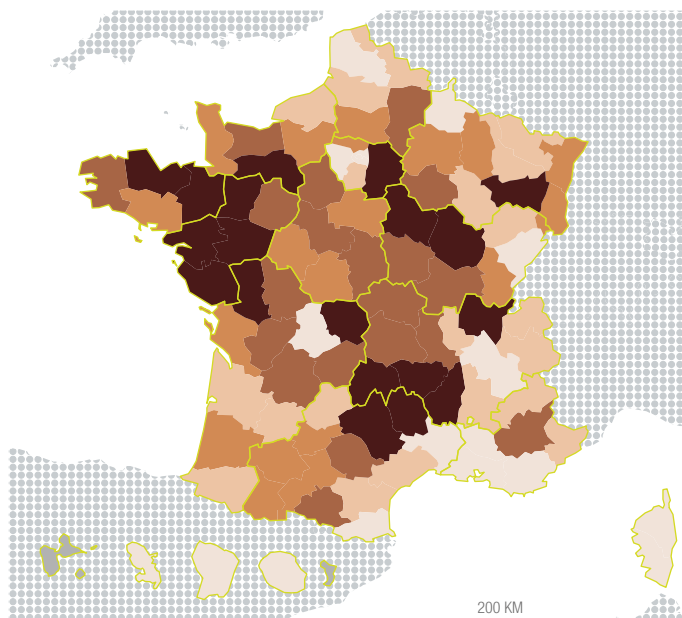
Nombre de lits en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Les enjeux territoriaux de la perte d'autonomie des personnes âgées sont fondamentaux et les notions de proximité et d'accessibilité sont décisives, tant au niveau des institutions que des personnes âgées elles-mêmes. Au niveau national, on compte en moyenne un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour 791 personnes de plus de 75 ans. Ces établissements proposent plus de 700 000 places.

Si la quasi-totalité des bassins de vie en sont désormais équipés, l'accès à un EHPAD dépend également de la disponibilité des places. Celle-ci est approchée par le taux d'équipements, c'est-à-dire le nombre de places rapporté à la population de 75 ans ou plus du territoire.

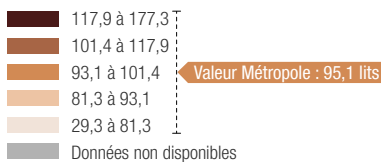
Ce **taux d'équipement** présente d'importantes disparités géographiques, variant plus que du **simple au double d'un département à l'autre**. Il est particulièrement bas dans le sud de la France, en particulier sur le littoral méditerranéen, dans la petite couronne parisienne et dans les Dom. Ainsi, de nombreuses personnes âgées originaires d'Île-de-France sont hébergées dans des EHPAD d'une autre région.

Le taux d'équipement est au contraire élevé, avec plus de 15 lits pour 100 personnes âgées, dans les départements de la Lozère ou de l'Ardèche. Les départements ruraux se trouvent être les mieux lotis : d'une manière générale, ce sont les départements du sud du Massif central et des Pays de la Loire qui offrent le plus grand nombre de lits d'EHPAD, avec un ratio moyen supérieur à 130 pour 1000. Dans ces départements ruraux, ce sont les structures publiques qui sont les plus largement implantées.



Nombre de lits en EHPAD* pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en 2014

Par département



* Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

SOURCES : DREES, ARS, FINESS 01/01/2014 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

→ Drees, Études et Résultats n° 877, février 2014

→ Drees, Dossiers solidarité et santé n° 36, 2013

→ Panorama des EPHAD en France, Uni Santé, avril 2015

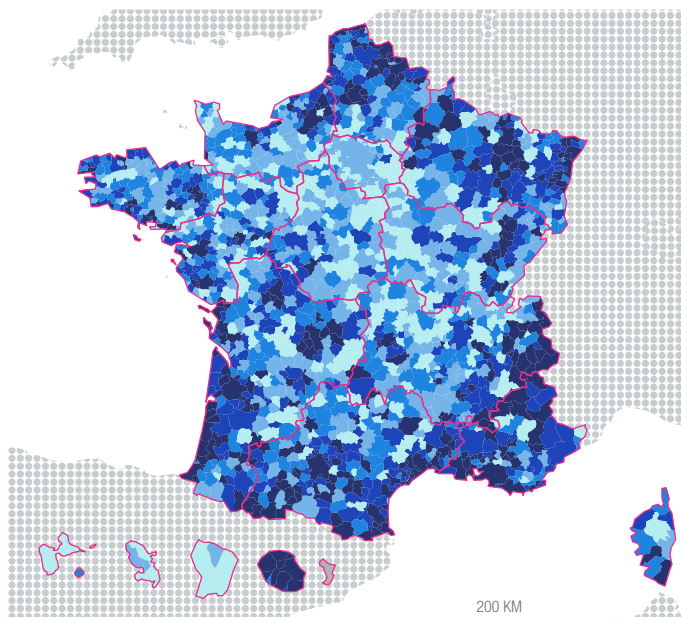
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), disponible au niveau de chaque commune, a été développé par la Drees et l'Irdes pour **mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin**. En prenant en compte l'activité des professionnels et la structure par âge de la population pouvant recourir aux soins, il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité...). Il se mesure en **équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants**.

En 2010, l'APL aux médecins généralistes libéraux est, en moyenne, de 69 équivalents temps plein pour 100 000 habitants, en France, avec d'importantes variations d'un territoire à l'autre.

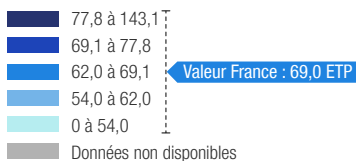
L'APL est en moyenne plus élevée pour les habitants des pôles urbains que pour ceux des couronnes périurbaines ou des communes isolées hors influence des pôles. Les habitants des moyens et petits pôles ont une meilleure accessibilité que ceux des grands pôles et l'unité urbaine de Paris se distingue des autres grands pôles urbains avec une APL relativement faible (57 ETP pour 100 000 hab. dans la capitale, contre 82 dans les autres grands pôles urbains).

Les APL les plus faibles s'observent dans les bassins de vie situés sur une large bande allant du Havre à Saint-Étienne. Le littoral méditerranéen, la région Paca et les zones frontalières sont au contraire des espaces favorisés de ce point de vue.



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux en 2013

En équivalents temps plein pour 100 000 habitants
par bassin de vie



SOURCES : DREES 2013 (SNIIRAM, CNAMTS), INSEE RP 2011 • REALISATION : OGET, 2016

Références :

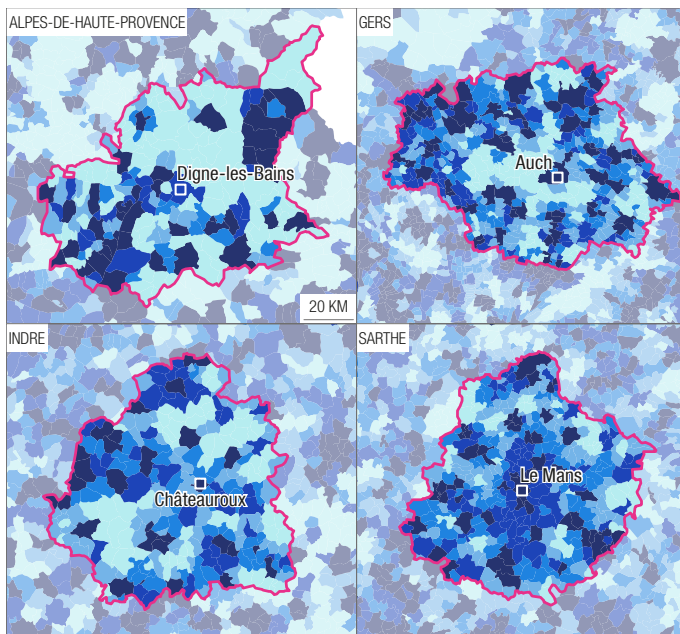
- Drees-Irdes, Questions d'économie de la santé n°174, mars 2012
- Publications régionales (Insee-ARS) sur l'accès aux soins

APL : zoom sur 4 départements ruraux et point sur les quartiers de la politique de la ville

Les questions d'accessibilité aux services, et en particulier aux services de santé, sont cruciales dans les départements les plus ruraux. Les Alpes-de-Haute-Provence, le Gers, l'Indre et la Sarthe sont ici pris comme exemples en matière d'accès aux médecins généralistes, *via* l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL, voir la définition p. 142), dans des départements à caractéristiques rurales marquées. Ces 4 départements ont en effet des densités de population inférieures à la moyenne nationale (respectivement 23 hab./km², 30 hab./km², 33 hab./km² et 92 hab./km²).

Les difficultés d'accès aux médecins généralistes ne sont toutefois pas générales dans l'ensemble de ces départements et les contrastes sont forts d'une commune à l'autre. Si, au niveau national, l'accessibilité aux soins des communes isolées hors de l'influence des villes est meilleure que celle des petites communes de la périphérie des pôles, qu'ils soient grands, moyens ou petits, la situation est très disparate pour les communes isolées, avec une accessibilité particulièrement faible pour une partie d'entre elles. L'accessibilité aux soins représente un véritable enjeu pour les départements ruraux, qui, comme pour l'ensemble du pays mais souvent de manière plus prononcée, voient leur population vieillir.

Les quartiers prioritaires souffrent, quant à eux, d'un déficit généralisé en offre de soins, que ce soit pour les professionnels libéraux de proximité, les médecins spécialistes libéraux, les établissements de santé ou l'offre médico-sociale. Le déficit est particulièrement marqué pour la densité en offre de soins des médecins spécialistes libéraux.



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux en 2013

En équivalents temps plein pour 100 000 habitants par commune



SOURCES : DREES 2013 (SNIRAM, CNAIMTS), INSEE RP 2011 • RÉALISATION : CGET, 2016

Références :

- Insee Pays de la Loire, n°124, décembre 2013
- Insee Centre Info, n°191, juin 2013
- Insee, « L'espace rural en Midi-Pyrénées. Équipements : santé »
- Rapport 2015 de l'Observatoire national de la politique de la ville

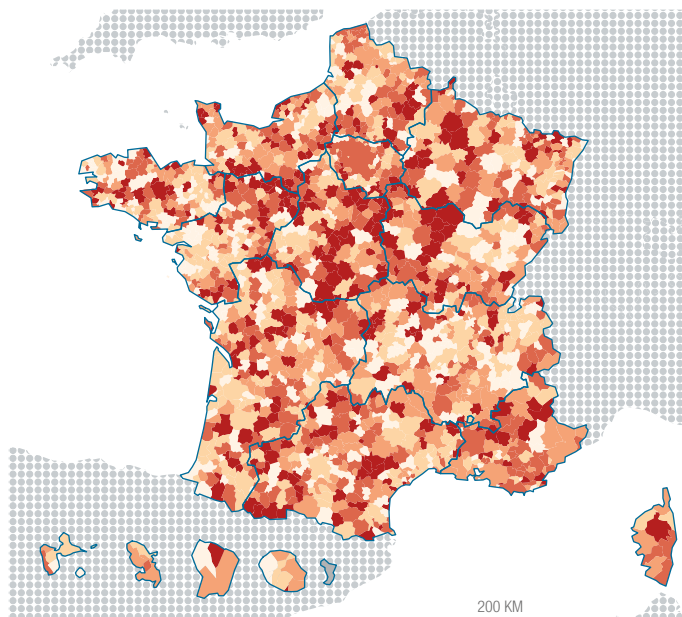
Part des médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans

La démographie médicale, les enjeux d'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale sont devenus des motifs de préoccupation pour un grand nombre de territoires depuis une dizaine d'années.

Aujourd'hui, les **médecins** prennent en moyenne leur retraite à l'âge de 65 ans et ceux âgés **de plus de 60 ans** représentent **un peu plus du quart des effectifs**. Ces médecins âgés sont donc susceptibles de partir à la retraite d'ici 2020 alors que les médecins nouvellement inscrits, âgés de moins de 40 ans, ne représentent que 16% du total.

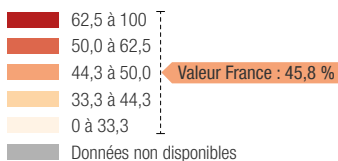
Face à ce défi de remplacement des médecins âgés, les territoires ne sont pas tous dans la même situation. Ainsi, **dans une quarantaine de bassins de vie**, dispersés sur le territoire, **la part des médecins généralistes âgés de plus de 55 ans atteint les 100%**; c'est le cas par exemple de ceux de Saint-Michel-de-Maurienne, Château-Chinon, Marciac, Plouigneau...

Au niveau des bassins de vie, les territoires défavorisés de ce point de vue côtoient des territoires mieux lotis. Au niveau départemental, cependant, certaines situations sont inquiétantes. Ainsi, en Lozère, 60% des médecins généralistes ont entre 55 et 70 ans. Dans le département voisin de l'Aveyron, ce taux est de 53%. Les départements proches du littoral atlantique, ainsi que ceux situés sur le littoral méditerranéen et dans un grand quart sud-est sont moins en difficulté, du fait de la forte attractivité que ces territoires exercent sur les jeunes médecins.



Part des médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans en 2014

En % par bassin de vie



SOURCES : DREES 2014 (SNIRAM, CNAMTS), INSEE RP 2012 • REALISATION : OGET, 2016

Références :

→ Atlas de la démographie médicale en France, Conseil national de l'Ordre des médecins, 2016

→ Drees, Études et Résultats n° 679, février 2009

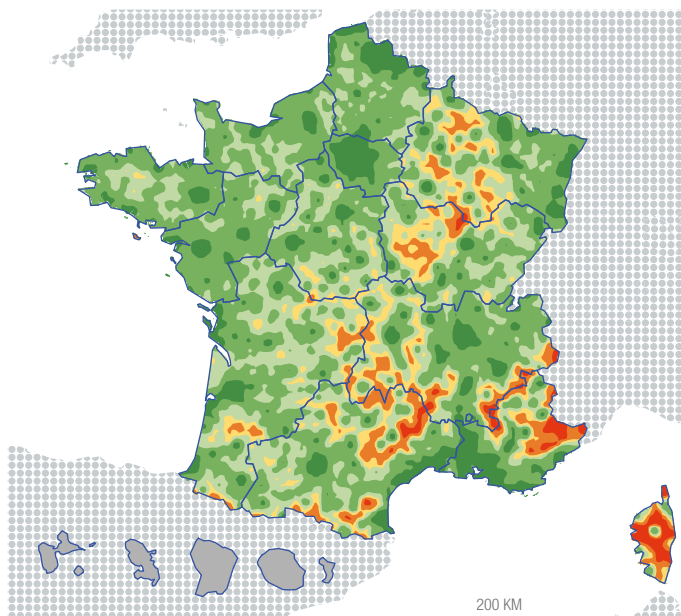
Accessibilité aux équipements

Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité.

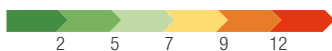
En France métropolitaine, un habitant sur deux accède en moins de 4 minutes, par voie routière, aux principaux services de la vie courante.

Le trajet peut être plus long à cause du relief ou en raison de la grande dispersion de la population. Les temps d'accès aux services dépendent ainsi fortement de la densité de population des communes. Entre les communes les plus « denses » et les moins « denses », les temps d'accès vont du simple au triple. Dans certaines régions (Corse, Bourgogne-Franche-Comté), plus d'un habitant sur quatre vit à plus de 7 minutes des services de la vie courante. À l'inverse, en Île-de-France, en Paca et dans les Hauts de France, plus de 90 % de la population réside à moins de 7 minutes de ces services.

Les personnes résidant dans un pôle urbain accèdent le plus rapidement aux services. C'est moins le cas dans les couronnes périurbaines de ces pôles, mais c'est au-delà de la limite périurbaine que les temps d'accès sont les plus longs. La carte des temps d'accès lissés fait apparaître de forts contrastes entre les grands espaces urbanisés (Strasbourg – Mulhouse, Perpignan – Nice, Longwy – Nancy – Metz, Dunkerque – Lille – Maubeuge, Nantes – Rennes – Angers) et le reste du territoire.



Temps d'accès moyen aux principaux services de la vie courante via le réseau routier en 2013
En minutes, représentation lissée



■ Données non disponibles

SOURCES : INSEE BPE 2013, INSEE METRIC 2014 • REALISATION : CGET, 2016

Référence : Insee Première n° 1579, janvier 2016

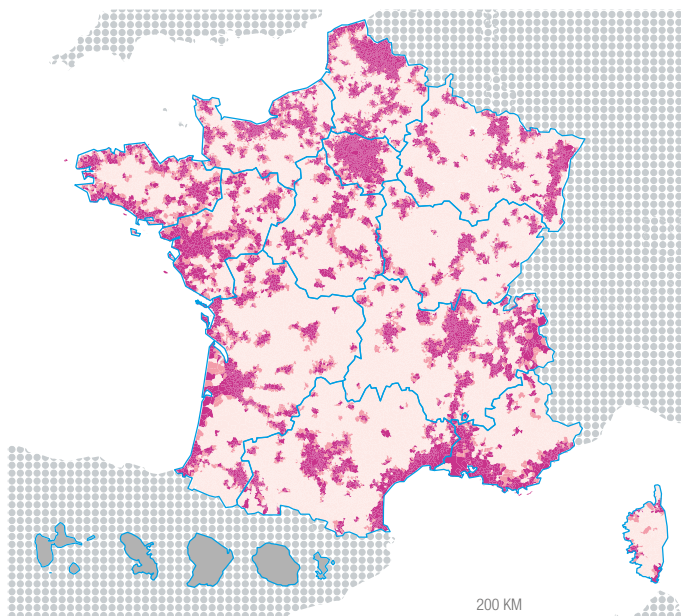
Part de la population couverte par la 4G

Une couverture mobile étendue et largement disponible est un élément clé de l'aménagement numérique du territoire. Les opérateurs engagent des déploiements sur l'ensemble du territoire, en vue de répondre aux aspirations de connectivité croissantes des citoyens.

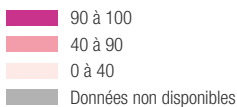
C'est la raison pour laquelle l'État a mis en place un programme de résorption des zones blanches, qui a déjà permis de couvrir 3300 communes en téléphonie mobile. Les infrastructures créées à cette occasion (plates-formes, pylônes, raccordements électriques...) sont désormais utilisables pour installer les équipements 3G et 4G. Alors que la couverture 3G sera achevée mi-2017 sur l'ensemble des centres-bourgs de l'Hexagone, le développement de la 4G est désormais largement engagé, aussi bien en termes de déploiement des réseaux des opérateurs qu'en termes d'adoption par les utilisateurs.

Depuis 2011, les opérateurs ont pour obligation de couvrir 60% de la population métropolitaine en 2019 et 99,6% de la population en 2027. L'obligation tient compte des besoins d'aménagement du territoire, puisque des obligations spécifiques portent sur 22 308 communes dites « prioritaires » situées sur les territoires les plus diffus (soit 18% de la population sur 63% du territoire). Sur ces zones, les usagers devront être desservis à raison de 40% en janvier 2017, 80% en 2022, et 97,7% en 2027, avec un minimum de 95% à l'échelle départementale.

La carte de la couverture actuelle par au moins un opérateur 4G recoupe très largement celle des grands pôles urbains, des littoraux et des grands axes de communication. Des territoires entiers (massifs montagneux, diagonale allant des Ardennes au Massif central) sont encore très peu couverts.



**Part de la population couverte par
au moins un opérateur 4G en 2014**
En % par commune



SOURCES : ARCEP DÉCEMBRE 2014 • RÉALISATION : CGET, 2016

Référence : ARCEP, Observatoire des déploiements mobiles en zones peu denses

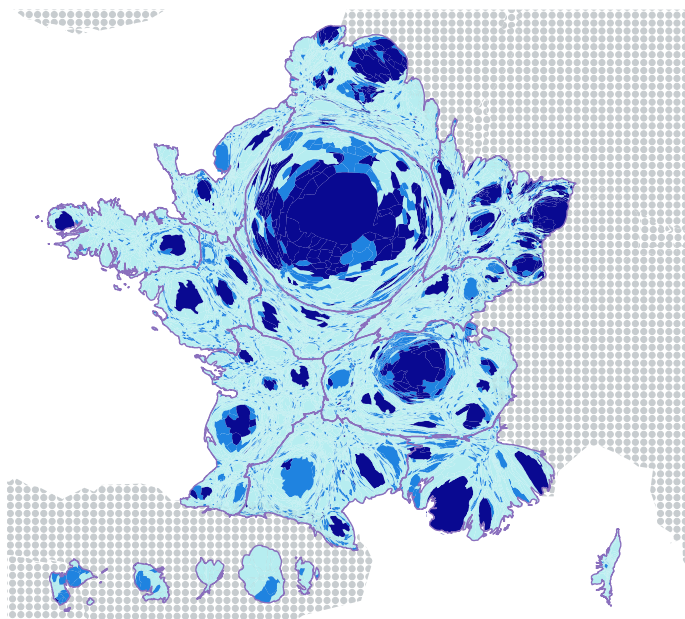
Part des locaux éligibles au très haut débit

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit vise à **couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022**, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un **investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État**.

Mi-2016, 100 départements étaient engagés dans le Plan France Très Haut Débit au travers de 87 projets de réseaux d'initiative publique (RIP) déposés auprès de l'État, qui a déjà engagé plus de 5 milliards d'euros de subventions, issues pour l'essentiel du Fonds national pour la société numérique (FSN) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'Observatoire France Très Haut Débit, développé par la Mission Très Haut Débit, a vocation à devenir un outil à la disposition de tous et un facteur de confiance dans l'avancée du Plan France Très Haut Débit.

Référence : www.francethd.fr



Part des locaux* éligibles au très haut débit (>30Mo) en 2015
En % par commune



* Logement ou local à usage professionnel

Population communale en 2013

En nombre d'habitants par commune

La surface des communes sur la carte est proportionnelle à leur population

Exemples :



Paris
2 230 000 habitants

Nancy
104 000 habitants

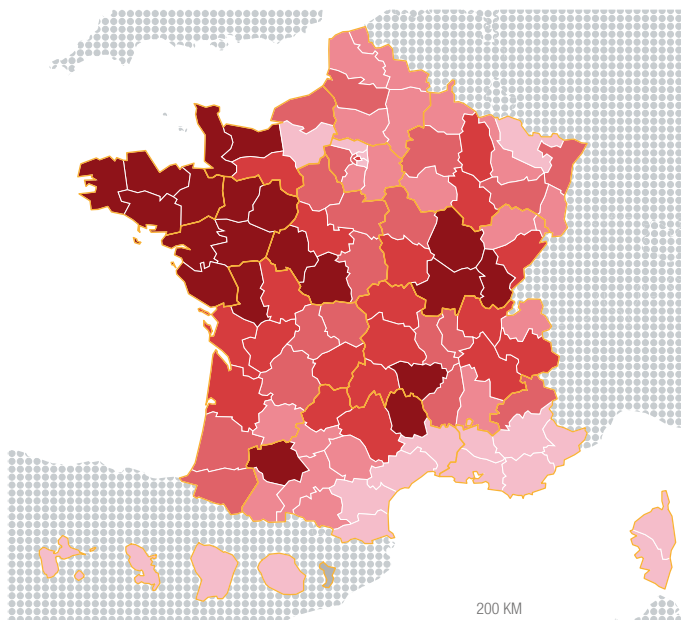
SOURCES : FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT JUIN 2015 • RÉALISATION : CGET, 2016

Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts par les modes d'accueil extérieurs aux parents, en mettant en rapport une offre d'accueil avec le nombre d'**enfants âgés de moins de 3 ans**. L'offre théorique correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), en classes pré-élémentaires, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile. Au total, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par l'ensemble des modes d'accueil « formels » est de 1342900 au 31 décembre 2013 pour la France entière, ce qui correspond à un taux de couverture de **55,1 places pour 100 enfants**.

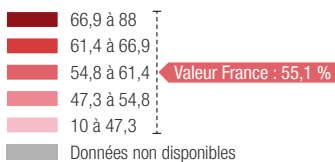
Selon le département, cette capacité d'accueil varie considérablement, de 10 (Guyane) à 88 places (Haute-Loire) pour 100 enfants de moins de 3 ans. Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des départements de Bretagne et des Pays de la Loire affichent des capacités d'accueil théorique supérieures à 70 places pour 100 enfants. Le pourtour méditerranéen apparaît au contraire en net retard en termes d'équipement, avec des taux inférieurs à 45 places pour 100 enfants dans la plupart de ces départements.

Référence : Caisse nationale d'allocations familiales, « L'accueil du jeune enfant en 2014 – Données statistiques »



Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde formels en 2013

En % par département



SOURCES : CNAF-DSEF 2013, DREES 2013, ACOSS 2013, INSEE RP 2012/ELP 2014, DEPP 2013-2014, COMSA 2013 • RÉALISATION : CGET, 2016

9

Annexes

160 Glossaire

166 Sites de référence

Glossaire

Accessibilité potentielle localisée (APL)

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), disponible au niveau de chaque commune, a été développé par la Drees et l'Irdes pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. En prenant en compte l'activité des professionnels de santé et la structure par âge de la population pouvant recourir aux soins, il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité...). Il se mesure en nombre de professionnels équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants.

Bassin de vie

Le découpage de la France «en bassins de vie» a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ceux-ci sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

Données carroyées («carreaux»)

Le carroyage est une nouvelle méthode de découpage du territoire français en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Les maillages exploités par l'Insee utilisent des carreaux de 200 m x 200 m ou de 1 km x 1 km. Ces carreaux comportent des données statistiques démographiques variées sur la population y vivant, permettant ainsi de représenter

graphiquement l'évolution de différents critères au niveau de la population.

Le carroyage a l'avantage d'être construit de façon neutre contrairement aux autres zonages (Iris, îlot), construits le plus souvent de façon à regrouper des zones aux propriétés similaires, avec des tailles différentes. Le carroyage permet donc de disposer d'informations très précises, avec 2,3 millions de carreaux de 200 x 200 m, contre seulement 270 000 îlots et 50 885 Iris.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : cela peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Indicateur de dépendance économique

L'indicateur de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes (moins de 20 ans) et des personnes âgées (plus de 59 ans) sur la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il permet d'appréhender la charge, en termes économiques, que représentent les jeunes et les personnes âgées, par rapport à la population en âge de travailler.

Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également les moyens pôles (unités

urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Rapport interdécile des revenus

Le rapport interdécile des revenus rapporte le niveau de revenu minimum des 10% les plus riches (neuvième décile) au revenu maximum des 10% les plus pauvres (premier décile). Il mesure combien de «fois» les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent.

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RSA).

Revenu médian

Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50% de la population ait un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots «excédent» ou «accroissement» sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'âge d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe d'âge ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le chômage peut être calculé «au sens du Bureau international du travail (BIT)» à l'aide de l'enquête emploi, ou «au sens du recensement». La mesure à des niveaux territoriaux fins, ne peut être réalisée qu'à l'aide du recensement.

Taux de mortalité prématurée

Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Zonage en aires urbaines (ZAU)

Le zonage en aires urbaines de 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en 4 grands

types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les Dom. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

Sites de référence

L'Observatoire des territoires

L'Observatoire des territoires est un lieu d'expertise animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Son rôle est d'analyser et de diffuser les données relatives aux dynamiques et aux inégalités territoriales *via* deux canaux principaux : un rapport remis au Premier ministre et un site Internet comprenant une interface de cartographie interactive. Celle-ci permet de mettre à disposition du public des indicateurs cartographiés sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement du territoire en grand nombre (environ 500 indicateurs, auxquels s'ajoutent les différents zonages administratifs, d'intervention ou d'étude). Le site de l'Observatoire des territoires est accessible à tous et chaque internaute peut y composer des cartes et obtenir des informations territorialisées.

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

L'Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques est une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

www.insee.fr

Service de l'observation et des statistiques (SOeS) – ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Le site présente les données et informations produites par le SOeS sur les thèmes du logement et de la construction, des transports, de l'énergie et du climat, de l'environnement, du développement durable.

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) – ministère des Affaires sociales et de la Santé

Cette direction a pour vocation de fournir aux décideurs publics, aux citoyens et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

www.drees.social-sante.gouv.fr

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) – ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Cette direction est chargée d'assurer la production régulière et fiable de statistiques et d'analyses utiles au ministère en charge du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et aux acteurs sociaux (partenaires sociaux, conseils régionaux, service public de l'emploi, presse économique et sociale, etc.).

www.dares.travail-emploi.gouv.fr

Eurostat

Eurostat est chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions.

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>

Retrouvez-nous sur

www.cget.gouv.fr

 @CGET_gouv

 /CGETgouv

3 COLLECTIONS DU CGET

À DÉCOUVRIR

En détail



Une thématique explorée
Un regard d'expert

En bref



L'essentiel d'une étude
Des données concrètes
et chiffrées

En somme



Un retour d'expérience
Des informations pratiques

À télécharger sur cget.gouv.fr

Les territoires sont divers et présentent des disparités marquées dans les domaines démographique, économique, social et environnemental. Les disparités sont de plusieurs natures. Elles peuvent être liées à des différences structurelles dans le degré de peuplement des espaces, dans le tissu productif local, ou encore dans les caractéristiques physiques et paysagères du territoire. Elles peuvent aussi être davantage d'ordre conjoncturel, ou liées à des modes de vie et à des pratiques culturelles spécifiques. Mais les disparités entre territoires ne constituent pas nécessairement des inégalités, et la diversité des espaces qui composent la France en fait aussi sa richesse.

Cet ouvrage propose, à travers une sélection d'indicateurs cartographiés, une approche synthétique et pratique de la diversité des territoires français. L'appréhension de la diversité des territoires est étroitement liée au choix des échelles géographiques : plus le découpage de l'espace retenu est fin, plus les disparités entre les mailles géographiques semblent importantes. Le choix du mode de représentation cartographique est également crucial. Cet ouvrage se veut aussi un outil pédagogique en termes de représentation cartographique.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service du Premier ministre. Il est mis à la disposition de plusieurs ministres, en premier lieu ceux en charge de l'Aménagement du territoire et de la ville.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

DF : 5HC44170

ISBN : 978-2-11-145146-9

Prix : 10 €



9 782111 451469